

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

UN GOUVERNEUR DU CANADA INCONNU

(Suite)

Le lendemain il écrivait à son fils dans le langage le plus affectueux et de la manière la plus pressante ; cette lettre n'eut pas plus de succès que les supplications verbales. Le surlendemain il essaya l'effet des menaces, il lui fit dire par un envoyé qu'il était en état d'emporter par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par ses prières, que quand il aurait débarqué ses troupes il ne serait plus temps pour lui de se repentir d'avoir rejeté les avantages qu'il lui offrait et qu'il lui conseillait, comme père de ne pas le traiter en ennemi.

Le jeune de LaTour resta inébranlable et fidèle à son roi.

Alors commencèrent les actes d'hostilité de la part des anglais, mais Charles de LaTour défendit son poste avec tant d'intrépidité et de succès que le commandant anglais recula : il n'avait pas compté sur une telle résistance et après deux jours, ayant perdu plusieurs de ses meilleurs soldats dans l'attaque, il informa LaTour, le père, qu'il abandonnait le siège.

Après cet échec Claude de LaTour se trouva dans un singulier embarras.

Retourner en Angleterre, il ne le pouvait pas, encore moins s'en aller en France.

Que faire ?

Il ne lui restait d'autre ressource que de recourir à la générosité et à la clémence de son fils.

Il soumit de ses embarras à sa femme, et lui dit qu'il était bien vrai qu'il s'était engagé à assurer son bonheur dans le nouveau monde, mais que la fortune ayant traversé ses projets, il ne voulait pas la forcer à vivre dans le pays dans un état de misère, et il lui donnait la liberté de s'en retourner dans sa famille.

Madame de LaTour lui répondit qu'elle ne l'avait pas épousé pour l'abandonner, que partout où il lui plairait de la conduire et en quelque condition qu'il l'a plaçât elle serait toujours sa compagne fidèle et que tout son bonheur consisterait à lui adoucir ses malheurs.

De LaTour charmé et impressionné par cette générosité de cœur prit le parti de demander à son fils la permission de rester en Acadie.

Le jeune homme répondit qu'il ne voulait pas exposer son père à perdre la tête sur un billot, ce qui lui arriverait s'il s'en retournait en Angleterre, qu'il voulait bien lui donner asile mais qu'il ne permettrait ni à lui ni à sa femme de venir dans le fort ; finalement il lui donna sa parole qu'il verrait à ce qu'il ne manquât de rien.

Les terres étaient un peu dures, mais le père n'avait pas le choix, aussi avec la permission du commandant anglais, Claude de LaTour débarqua avec tous ses effets, deux valets et deux femmes de chambre, et les deux vaisseaux de guerre s'en retournèrent en Angleterre. Le jeune LaTour fit construire pour son père et sa belle-mère une maison convenable à quelque distance du fort sur un morceau de terre fertile, agréablement situé, et il pourvut à leur subsistance. Telle est la narration de Charlevoix, celle de l'abbé Ferland diffère un peu, cet historien raconte que Claude de LaTour s'en alla à Port-Royal avec des colons écossais, après l'échec des anglais au fort Louis, et que Charles de LaTour ayant été nommé lieutenant-général en Acadie écrivit à son père à Port-Royal, et l'invita à venir résider avec sa femme au Cap Sable, ce qu'il accepta.

Telle était la position respective de Charles de LaTour et de Sir William en Acadie lorsque Kerk, après s'être emparé de Port-Royal se dirigea vers Québec avec ses vaisseaux.

David Kerk calviniste était passé avec ses frères Louis et Thomas au service des anglais, car il était français, étant né à Dieppe, il avait fait ce que firent alors beaucoup d'autres calvinistes qui préférèrent l'Angleterre à leur propre patrie ; habiles et hardis navigateurs ils s'étaient avancés rapidement en Angleterre. Etant parvenu avec le secours de quelques amis à armer en guerre des navires de commerce, il obtint du roi d'Angleterre une commission lui permettant de faire une croisière et des conquêtes en Amérique ; il envoya d'abord trois vaisseaux puis une escadre qu'il commanda lui-même pour s'emparer de l'Acadie et chasser les Français de Québec.

Arrivé à Tadousac dont il s'empara, il envoya une chaloupe dans

laquelle se trouvait un anglais porteur d'une lettre à Champlain dans laquelle David Kerth l'invitait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Rendre Québec c'était rendre toute la Nouvelle-France aux Anglais, car Québec était alors le noyau autour duquel se groupait la moitié de l'Amérique du Nord. En butte à toute sorte d'embaras, privé de secours, délaissé par ses alliés sauvages, et enfin manquant de vivres, Champlain sur la sommation des frères Thomas et Louis Kerth dut plier devant la nécessité et capituler, ce qu'il fit par une lettre en date du 19 Juillet par laquelle il acceptait les termes favorables et la capitulation honorable qui lui était offerte.

Champlain partit de Québec où il ne resta que vingt-cinq ou trente personnes sous la protection des Anglais. Il amenait avec lui les religieux et un certain nombre de colons, et le pays resta virtuellement au pouvoir de l'Angleterre.

C'est ce fait qui justifie un peu le titre que j'ai donné à Sir William Alexander de Menstrie de gouverneur du Canada inconnu, car bien que le don qui lui avait été fait par Charles I en 1628 de tout le Canada avec la qualité de son lieutenant général fut entaché d'abus et d'empiétement, le Canada tombant en la possession de l'Angleterre, Sir William ne rentrait-il pas dans la possession des droits à lui conférés, irrégulièrement il est vrai, comme lieutenant dans la colonie du roi, son maître ? L'autorité du conquérant ne fut pas représenté ici, dans la colonie, mais il n'en est pas moins vrai que la Nouvelle-France, et l'Acadie étaient considérées comme colonies anglaises parcequ'il ne fallut rien moins qu'un traité entre les deux puissances pour les rendre à leur ancien maître.

Ce traité qui fut fait à Saint Germain-en-Laye le 29 Mars 1632, est intitulé. "Traité entre le roi Louis XIII et Charles I roi d'Angleterre pour la restitution de la Nouvelle France, l'Acadie et le Canada" et dans l'article III on lit :

"De la part de Sa Majesté de la Grande Bretagne, le dit sieur ambassadeur en vertu du pouvoir qu'il a, lequel sera inséré à la fin des présentes, a promis et promet pour et au nom de Sa Majesté de rendre et restituer à Sa Majesté très-chrétienne, tous les lieux occupés en la Nouvelle-France, Acadie et Canada par les sujets de Sa Majesté de la Grande Bretagne, iceux faire retirer des dits lieux et pour cet effet le dit sieur ambassadeur délivrera lors de la passation et signature des présentes aux commissaires du Roi très-chrétien, en bonne forme, le pouvoir qu'il a de Sa Majesté de la Grande-Bretagne pour la restitution des dits lieux

ensemble les commandements de Sa dite Majesté à tous ceux qui commandent dans Port-Royal, Fort de Québec et Cap-Breton pour être les dites places et forts rendus et remis ez-mains de ceux qu'il plaira à Sa Majesté très-chrétienne ordonner, huit jours après que les dits commandements auront été notifiés à ceux qui commandent ou commanderont ez-dits lieux."

Par des lettres patentes en date du 4 septembre 1630 Sir William Alexander avait été créé baron Alexander, et vicomte de Stirling, et par d'autres lettres patentes du 14 juin 1633 il fut fait comte de Stirling et VICOMTE DU CANADA.

Mais là avec l'abus du pouvoir, la violation d'un traité dépassant toutes les bornes c'est de voir la concession ou le don fait à Sir William de la Nouvelle Ecosse et du Canada par Charles I ratifié par un acte du parlement d'Ecosse tenu par le roi lui-même.

Cet acte fut passé le 28 Juin 1633 c'est-à-dire plus d'un an après le traité de Saint-Germain-en-Laye par lequel l'Acadie et le Canada étaient rendus et restitués à la France.

On y lit en effet ce qui suit :

" Notre souverain Seigneur et les états du présent parlement ratifient et approuvent toutes les lettres patentes accordées par Jacques VI (Jacques I d'Angleterre) d'heureuse mémoire ou par notre dit Souverain Seigneur à William comte de Stirling et vicomte du Canada, ses hoirs et ayant cause des territoires de la Nouvelle-Ecosse et du Canada en Amérique et particulièrement une autre charte du même (Charles I), accordée par Sa Majesté sous le grand sceau du pays et domaine de la Nouvelle Ecosse en date du 12 juillet 1625, ensemble une autre charte accordée par Sa Majesté sous le grand sceau, de la rivière et golfe du Canada (St. Laurent) avec les frontières et les privilèges mentionnés dans la dite charte en date du 2 février 1628 " Ratifient aussi et confirment l'acte de la convention général des Etats de Holy-rude House du sixième jour de juin de l'année de Dieu 1630. où les dits Etats ont ratifié et approuvé les dignités et l'ordre de chevalier baronnete."

Ainsi donc point d'erreur possible, tout est confirmé par cet acte solennel, don de la Nouvelle-Ecosse, don du territoire du Canada, et jusqu'à l'ordre de chevalier baronnet de la Nouvelle Ecosse, et cela lorsque tous ces immenses territoires étaient rentrés en la possession du roi de France par le traité de 1632.

T. P. BEDARD.

(A continuer.)

L'EGLISE ET L'ETAT.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

S'il est une chose qui importe souverainement au monde, c'est que la vérité y soit maintenue inaltérée. Cette fin si haute et si sublime, affirmer et défendre la vérité, est celle que je me propose en continuant à traiter la question de l'Eglise et de l'Etat, que j'ai commencée dans une revue précédente. Par le temps qui court, l'étude de cette question n'est pas seulement utile, mais elle est absolument nécessaire, car elles sont grandes les ruines accumulées par la corruption moderne sur cette partie des fondements de la société.

L'incrédulité politique devenue plus ou moins maîtresse de tous les Etats de l'Europe, fait de continuel efforts pour écarter de la vie civile, toute influence religieuse et dépouiller l'Eglise de ses droits les plus sacrés. Cette thèse je crois l'avoir démontrée dans un précédent article sur le libéralisme.

Aujourd'hui je m'efforcerai de prouver que l'Eglise a le droit de propriété et que ce droit est absolument indépendant de l'Etat et ce seront là les deux parties de cette étude.

Demander si l'Eglise a le droit de propriété, n'est-ce pas demander si toute collection d'hommes a le droit de posséder? L'Eglise n'est-elle pas formée d'hommes? N'a-t-elle pas comme toute société, son chef visible? Ces millions de chrétiens répandus sur toute la surface de la terre ne sont-ils pas ses membres? Ses ordres religieux ne forment-ils pas comme une milice aguerrie, toujours prête au commandement du Chef suprême? Leurs cloîtres ne sont-ils pas comme autant de citadelles pour défendre la vérité contre les assauts du vice et de l'erreur.

Comme on le voit, cette société quoique spirituelle dans son

but est néanmoins corporelle quant aux pareis qui la composent et aux moyens dont elle a besoin pour remplir sa mission ici-bas. Elle est composée d'hommes et elle se sert dans son action d'éléments humains. Matériels sont les édifices sacrés, les instruments et l'appareil du culte extérieur, les ustensils et l'ornementation des temples, les décors pour les fêtes et les solennités religieuses, la pompe et la magnificence dont veut être accompagné pour apparaître et resplendir convenablement à nos yeux, l'auguste dignité du divin Sacrifice. A l'ordre matériel appartient aussi les dépenses nécessaires pour secourir les pauvres, les veuves, les orphelins, les malades et les prisonniers. L'Eglise a donc un indispensable besoin des moyens matériels pour le culte et pour remplir sa charge. Donc elle a droit de posséder des biens temporels, s'il est vrai que l'obligation d'attendre sa fin emporte avec soi le droit de se procurer les moyens nécessaires à cette fin.

« L'Eglise, dit sagement le comte della Motta, a été établie par Jésus-Christ sous forme de société publique et de royaume visible : c'est de foi contre les protestants. Elle reçut assurément de J. C. le droit d'exister et de se développer dans le monde, et ce droit, les hommes ne peuvent ni le lui conférer ni le lui enlever. Ce corps spécial, vivant sur terre éprouve des besoins, est sujet aux visciditudes des choses, comme toute autre personne morale ou tout autre corps social qui vit sur la terre. Jésus-Christ donc avec le droit et le devoir d'exister, de se conserver et de se dilater, lui donna le droit aux choses terrestres. »

Comme l'existence de l'Eglise n'est ni transitoire, ni précaire il faut aussi que permanente et durable soit la possession des moyens temporels nécessaires à sa fin. Autrement il faudrait penser qu'il est dans les desseins de Dieu que l'Eglise fut seule privée du droit de se mettre à l'abri des caprices du hazard et de la mobile volonté de l'homme quant à la possession des moyens et des secours nécessaires à sa vie et à son action sur l'humanité.

Le droit de posséder, résulte du droit que l'on a d'exister et de se conserver l'existence. Donc tout être [physique ou moral n'importe] a ou n'a pas le droit de posséder, selon qu'il a ou n'a pas le droit d'exister. Si donc l'Eglise a le droit d'exister elle a le droit de posséder. Son droit d'exister elle le tient de Dieu même qui le lui conféra en prononçant ces paroles : « A moi a été donnée toute puissance au ciel et sur la terre : allez donc et enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. »

D'ailleurs, le fait constant et universel démontre assez que c'est

une loi naturelle. Depuis que le monde est monde, le sacerdoce de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les religions a exercé ce droit de propriété en vue de sa subsistance et des dépenses du culte : et ce droit tous les peuples civilisés et barbares l'ont toujours regardé comme sacré. Les Egyptiens au dire d'Hérodote et de Diodore de Sicile avaient partagé leurs pays en trois parts : la première était la propriété de la caste sacerdotale : elle était d'une inviolabilité telle que lors de la grande famine, Joseph ayant ordonné à tous les Egyptiens de vendre leurs terres au Pharaon, ne fit exception que pour celles des prêtres. Il en était de même chez les Chaldéens.

Telle était pareillement la condition des druides dans les Gaules à ce que rapporte César dans ses commentaires livre VI No. 14. Il suffit pour la Grèce de rappeler le temple d'Apollon : ses richesses étaient sous la garde de l'assemblée des Amphictyons qui s'engageait par serment à les défendre. Chez les Romains, celui qui ravissait des biens sacrés était puni comme parricide d'après la loi des Douze Tables qui disait : « Sacrum sacroque commendatum qui direperit rapuerit que parricida esto. » Les prêtres et les lévites du peuple Juif étaient, au dire de Philon, les plus riches de la nation.

Par là on voit que la possession des biens temporels affectés au culte est un fait général, constant, très ancien, respecté de tous les peuples civilisés ou barbares. Mais un fait général, qu'est-ce autre chose qu'une loi voulue et imposée par la nature ? Le consentement unanime des peuples doit être regardé comme une loi de la nature. Ce n'est pas autrement que nous déterminons les lois du monde physique. D'ailleurs, il est évident que Jésus-Christ voulut que ses ministres eussent des biens temporels, puisque lui-même eut une bourse que St Augustin appelle le trésor de ce premier noyau de l'Église. De plus, l'Église eut toujours des biens temporels : témoin le fait de St Marcel qui engagea Ste Lucine, noble dame Romaine, à instituer pour son héritière l'Église de Dieu. Témoins les lois par lesquelles Constantin à peine converti, ordonna la restitution des biens ecclésiastiques qui se trouvaient aux mains du fisc ou des particuliers. Ce qu'il faut surtout rappeler c'est l'anathème que porte l'Église contre ceux qui s'emparent des biens sacrés. Les Pères, les Papes, les conciles et particuliers et généraux n'ont qu'une voix pour flétrir ceux qui se rendent coupable de cet attentat. Donc, l'Église a le droit de posséder des biens temporels. Ce droit est-il indépendant de l'État ? Telle est ma seconde partie.

On peut envisager ce droit à un double point de vue : au point de vue chrétien et au point de vue rationaliste. Aux yeux du chrétien, l'Eglise possède par droit divin et par conséquent son droit est indépendant de toute puissance terrestre : au regard du rationaliste elle possède par droit naturel et par conséquent par droit indépendant de tout arbitraire gouvernemental. Qu'on examine ce fait et l'on verra que le gouvernement qui s'empare des biens de l'Eglise, soit pour se les approprier ou les administrer à son gré, lèse le droit de propriété de l'Eglise.

En effet, l'Eglise directement instituée de Dieu, source première de toute autorité, est dans son existence indépendante de tout pouvoir terrestre : ainsi doit-elle être réputée indépendante et pleinement libre dans les droits qui dérivent immédiatement de cette existence. Donc, l'Eglise peut et doit exister sans qu'aucun pouvoir terrestre puisse lui demander compte de ses possessions ou l'enchaîner dans l'usage qu'elle croit devoir en faire.

Le premier dans l'Eglise à mettre en acte ce principe, fut son divin fondateur lui-même qui faisait garder dans une bourse les dons de ses disciples afin de s'en servir lui et les siens et il dit bien formellement que l'ouvrier employé à cultiver sa vigne mystique mérite un salaire. Et St. Paul semble traduire ces paroles, quand avec la même clarté il écrit que : « le ministre de l'autel doit vivre de l'autel. Aussi les apôtres ne se firent-ils jamais un crime d'accepter les dons que les fidèles leur offraient : l'exemple d'Ananias et Saphira le prouve assez.

Si donc on envisage l'Eglise comme une société d'institution divine, on arrive à cette conclusion qu'elle possède par droit divin et partant indépendamment de tout pouvoir humain.

Examinons maintenant l'Eglise au point de vue rationaliste ; laissons de côté son origine divine et voyons seulement le fait historique de son existence comme société. Or même dans cette hypothèse, il est impossible de lui refuser le droit indépendant de posséder. Faisons ces questions de bon sens.

L'Eglise est-elle composée d'hommes ? Les hommes ont-ils le droit de posséder ? Le possesseur peut-il disposer à son gré de ce qu'il possède ? Oui évidemment pourvu que les droits des autres ne soient pas lésés. Or voici l'Eglise : c'est une société composée de propriétaires qui sont libres : donc elle a un droit de posséder indépendant. Dès lors qu'il existe une société, cette société jouit de tous les droits naturels qui lui donnent le principe de sa formation et la volonté de ses membres, à condition toujours que les associations voisines ne soit pas injustement lésées. Or le prin-

cipe qu'informe l'Église et la volonté de ses membres emporte avec soi le droit de propriété. Donc l'Église prise même comme simple société a le droit de posséder et ce droit elle le tient de sa nature indépendamment de tout droit positif quelconque.

De tout temps il y eut des hommes qui contestèrent ce droit à l'Église et la taxèrent d'usurpatrice et de tout temps ils furent condamnés comme hérétiques.

Au troisième siècle, Saint-Epiphane condamna les Apostoliques; à la fin du quatrième Saint Jean-Chrysostome les Politiques de Constantinople; au commencement du cinquième Saint Augustin les Pélagiens, au douzième les Arnaldistes, les Vandois et les Fraticelles furent condamnés par nombre de synodes et de conciles; au quatorzième les Bégards et Marsile de Padoue, Gianduno de Pérouse et l'anglais Occam furent condamnés par Jean XXII; et puis tous ceux-ci conjointement avec les Vicleffites et les Hussites par le concile universel de Constance. Ainsi la contradiction révèle quelle a toujours été la doctrine authentique de l'Église, car elle ne fit pas autre chose que l'obliger à affirmer toujours mieux le droit de propriété qu'elle tient de Dieu même.

Les États modernes reconnaissent bien ce droit, mais ce qui les pousse à s'emparer des biens de l'Église c'est la haine qu'ils lui ont jurée et sa perte qu'ils ont en vue. Ignorent-ils ces hommes, les guerres, les assauts et les persécutions que l'Église a eu à repousser et dont elle a toujours été victorieuse? Si encore au berceau elle eut à lutter contre les maîtres du monde et en vint définitivement à bout, peuvent-ils espérer de la perdre! Ils peuvent la dépouiller et la tourmenter de toutes les manières mais on dira de l'Église et avec infiniment plus de vérité ce qu'Horace a dit de la Rome ancienne :

*Duris ut illex tonsa bipennibus
Nigræ feraci frondis in algido,
Per arma, per cædes ab ipso,
Ducit opes animum que ferro.*

Et l'Église dépouillée, tourmentée, persécutée, gémit et ressent les coups qu'elle reçoit, car elle aussi est formée d'hommes passibles et sensibles. Mais confiante dans l'assistance divine, jamais la peur ne la gagne.

Grâce à l'immortel principe de vie qui l'anime, elle cicatrise

vite ses blessures, refait ses forces et sortant de la lutte plus vigoureuse, elle jette par terre l'ennemi féroce qui déjà se félicitait d'avoir remporté sur elle la victoire rêvée.

Merses profundo ? pulchior erit.
Luctere ? Multa promet integrum
Cum laude victorem. Hor. ode. l. IV.

P. R.

Octobre 1883.

LA MUSIQUE ET LA LITURGIE.

Par le Révérend FRANCIS WITT.

Sous ce titre "l'Echo" l'un des organes de la Société-Sainte-Cécile (1) ayant reproduit un travail dû à la plume du savant Liturgiste, et compositeur; nous avons pensé en offrir une traduction à ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à la musique d'Eglise.

Le mot *liturgie* vient du grec, et signifie «œuvre, devoir public», c'est en ce sens que l'employaient les auteurs païens. Les premiers chrétiens, considérant le culte rendu à la divinité comme le premier des devoirs publics, comprenaient par le mot «liturgie» le sacrifice de la nouvelle loi, ainsi que le chant des psaumes origine de notre Brevière.

Les autorités ecclésiastiques ne tardèrent pas à promulguer des règles concernant le culte divin, et ces règles furent connues plus tard sous le nom de «Rubriques» *rubas leges*, parcequ'elles étaient écrites en rouge. Les Rubriques sont donc le code qui régit l'ordre et le mode des actes extérieurs ou cérémonie du culte. Ces règles obligent sous peine de péché, et sont en toutes lettres dans le Brevière, le Missel, le Rituel, le Pontifical et le cérémonial des évêques. La musique conforme aux prescriptions de ces *codes liturgiques* est par conséquent la seule véritable *musique d'Eglise*.

«On attache aujourd'hui à ce mot: «musique d'Eglise» un sens beaucoup plus large qu'autrefois; on admet même dans le

(1) Cette association aujourd'hui répandue dans le monde entier, a été fondée en Bavière par le Dr Fr. Witt, et honoré d'un décret de SS. Pie IX, en date du 16 décembre 1870. Ce décret a été reproduit en entier sur "l'Echo", livraison d'août 1882 (Fr. Pustet & Cie, Editeurs, New-York).

service divin des compositions qui ne lui furent jamais destinées pourvu qu'elles aient un texte religieux ; telles sont par exemple, les oratorios ; on prétend même, et ce avec raison, que bon nombre d'œuvres dites profanes, comme les Sonates, les Quatuors à cordes, les Symphonies de Beethoven et autres, sont de beaucoup plus religieuses que des milliers de messes et de vêpres écrites pour nos temples.

Comme je n'ai pas à m'occuper ici des diverses espèces de musique religieuse, je me bornerai à traiter de la musique dans son union avec le service divin, les auteurs de symphonies et de Quatuors n'ayant pas, que je sache, donné à leurs œuvres une pareille destination.

La question fondamentale est celle-ci : « La musique est-elle réellement une partie intégrante de la liturgie ? Les maîtres de chapelle doivent-ils la considérer comme telle ? »

La confusion qui règne presque partout à ce sujet a porté des personnes mêmes instruites à avancer que « la musique de nos Églises, même quand on fait usage du chant grégorien n'est plus à proprement parler liturgique. » [Cecilia, vol. 1 p. 3]

G. Stein, dans son ouvrage intitulé « La musique de l'Église catholique » s'exprime comme suit : « Dans les cérémonies du culte, l'Église a pour fin *la seule* édification des fidèles. »

Ceci est erroné, plus loin, cependant, il modifie ainsi sa pensée : « La musique doit être la servante de l'Église ; la mélodie, ou énonciation du texte sacré sous la forme musicale, est accidentelle ; les paroles seules sont de l'essence de la liturgie. Nous ne devons donc pas attribuer au chant grégorien une importance qui en ferait une partie essentielle du sacrifice eucharistique. » Ce sentiment n'est pas en tout point exact, et de semblables assertions mettent en danger le rôle et la dignité de la musique de l'Église, aussi l'intérêt du chant ecclésiastique exige-t-il une réfutation. Si la seule fin du chant religieux est d'édifier l'assistance, pourquoi ne pas substituer les langues vulgaires au latin ? Si la musique n'est qu'un accessoire facultatif, un *accident* ; pourquoi ne pas la supprimer, car elle est dispendieuse, et parfois très-dispendieuse, et l'on se demande si, en bien des cas, elle n'est pas plutôt nuisible qu'utile.

Pour mieux comprendre le rôle de la musique, dans le service divin, il importe d'examiner ce que l'on entend par *messe solennelle*, (*missa cantata*), qu'on la célèbre avec plus ou moins de solennité.

Le chant, il est vrai, n'est pas toujours requis pour la célébration du Sacrifice, car il peut être célébré par le prêtre seul, et c'est

ce qu'on appelle une *messe basse*. Mais pour une messe solennelle le chant est indispensable, sans quoi elle cesserait d'être solennelle. Le chant en est donc une partie essentielle puisque son absence changerait le mode de célébration, le rite tout entier. Ceci est prouvé, du reste, par le fait que primitivement la messe n'était jamais célébrée que solennellement, on célébrait qu'une messe, celle de l'évêque, et le chant qu'on y faisait entendre, bien que différent de celui qu'on exécuta (même sous Grégoire le Grand) n'était pas moins une mélodie véritable, une sorte de récitaf non dépourvu de rythme et de modulation.

L'Eglise a, du reste, confirmé le rôle de la musique dans la liturgie en instituant des chœurs de chantres chargés *d'alterner tantôt entre eux, tantôt avec le célébrant*, règle qu'on semble avoir presque partout oubliée de nos jours.

« L'année de la mort du roi Ozias, je vis le seigneur assis sur un trône sublime et élevé; et le bas de ses vêtements remplissait le temple; les Séraphins étaient autour du trône, ils avaient chacun six ailes, deux dont ils voilaient leur face, deux dont ils voilaient leurs pieds, et deux autres dont ils volaient. Ils criaient l'un à l'autre, et ils disaient: Saint, Saint, Saint est le Seigneur le Dieu des armées: la terre est toute remplie de sa gloire. Le dessus de la porte fut ébranlé par le retentissement de ce grand cri, et la maison fut remplie de fumée. Alors je dis: malheur à moi de ce que je me suis vu, parceque mes lèvres sont impures, et que j'habite au milieu d'un peuple dont les lèvres sont souillées! et j'ai vu de mes propres yeux le roi, le Dieu des armées. Et l'un des Séraphins vola vers moi, tenant en sa main un charbon ardent qu'il avait pris avec des pincettes; Et m'en ayant touché la bouche, il me dit: ce charbon a touché vos lèvres; votre iniquité sera effacée, et vous serez purifié de votre péché. » (Isaïe, VI. 1—7)

L'Eglise militante sur la terre, offrant dans sa liturgie l'image de l'Eglise triomphante dans le ciel, redit alternativement, comme dans la vision du Prophète, les louanges du Très-Haut, aussi le chant alternatif est-il devenu un élément essentiel de la célébration solennelle du culte divin; ce qui est commencé par le Prêtre comme le *Gloria* le *Credo*, est continué par le chœur; le chœur répond au prêtre et ce chant ainsi alterné ne forme pas deux chants distincts, mais un seul et même chant.

C'est à ce dialogue sublime que le chœur doit sa haute dignité, puisque par là, *il coopère directement à la célébration solennelle des saints mystères*, et y fait coopérer avec lui toute l'assistance.

Les compositeurs et les maîtres de chapelle, (combien peu se

conformément aujourd'hui à cette règle si importante) devraient comprendre que répéter, après le célébrant les paroles : « *Gloria in excelsis Deo* » et « *Credo in unum Deum* » est non seulement déplacé, mais encore désapprouvé par la liturgie, puisque le Missel attribue ces paroles non au chœur, mais au célébrant. C'est comme si le célébrant, au lieu de « *Gloria, etc.* » chantait : « *et in terra pax, etc.* »

Autre exemple : l'hymne des Vêpres doit être entonné par le célébrant, puis continué par deux chœurs alternatifs, or il n'est pas un seul compositeur moderne qui ait tenu compte de cette prescription liturgique. (1)

Combien donc est important le rôle de la musique d'Eglise, combien sont élevées les fonctions des chantres ; le chœur a son *Gloria*, son *Credo*, comme le prêtre, sa préface ; le diacre, son évangile ; le sous-diacre, son épître. N'est-ce point là de la part du chœur une coopération réelle à la célébration du saint sacrifice ?

Refuser au chœur cette prérogative, c'est le ravalier, et le compositeur comme le maître de chapelle, qui ne s'applique point à le maintenir dans l'intégrité de ses fonctions, le déshonore.

Interprète de la liturgie, le chœur doit être soumis sans réserve à ses lois, s'identifier avec son esprit, sans quoi il perd toute son importance. Ceci devrait être écrit en lettres d'or sur le pupitre de tout directeur de chant et de tout compositeur, pour leur rappeler les règles, d'après lesquelles doivent être jugées les compositions destinées à l'Eglise : pour l'un comme pour l'autre la connaissance liturgique est de toute rigueur.

N'oublions pas cependant que musique vocale est seule d'exigence liturgique, tout ce qui tend donc à l'amoinrir, à la rendre inintelligible à la supprimer est abusif, anti-liturgique et, par conséquent, défendu. L'orgue et les autres instruments doivent donc se borner à soutenir les voix.

La musique vocale étant admise, non comme moyen d'édification, mais comme complément liturgique, ses accents ne doivent avoir, comme dit St Bernard, rien de grossier ou de frivole, et d'après ce que nous avons dit plus haut ne serait-il pas désirable que les chantres reçussent préalablement une certaine consécration, celle par exemple, d'un ordre mineur ?

(1) Le Dr Witt entend parler ici des compositeurs pseudo-ecclésiastiques tels que Mozart, Haydu, etc.

Dans l'état actuel de la musique d'Eglise, l'on s'explique comment des personnes au fait des règles liturgiques aient pu se persuader que les chœurs ont été institués dans un but d'édification, car en règle générale, la musique de nos églises est fort peu *liturgique* et par conséquent rien moins qu'édifiante, que dis-je, elle est souvent une disgrâce, une véritable nuisance!

Il faut attribuer cet état de choses moins aux personnes qu'aux circonstances, et si on doit l'attribuer aux personnes, plutôt aux prêtres qu'aux laïcs, surtout aux prêtres du passé. Si ces messieurs eussent considéré la musique d'Eglise telle qu'elle doit être, au lieu de l'encourager avec ses abus, s'ils eussent compris les lois liturgiques, ils n'auraient pu se méprendre sur le véritable rôle du chœur. S'il est des codes infailibles en matière liturgique, ce sont (personne n'en a jamais douté) le Missel et le Brevière, or nous y trouvons nombre de prescriptions pour la conduite des chantres. Il s'en suit que ces livres, d'une autorité reconnue considèrent la musique d'Eglise, comme une institution liturgique, puisqu'ils la règlent par des lois expresses: Ceux donc qui avancent que la musique à l'Eglise a pour seule fin l'édification, affirment par là même que les rubriques du Missel n'obligent point. Ils rayent la musique de la liturgie. «Qui affirme, dit le Concile de Trente, que les rites reçus et approuvés par l'Eglise catholique peuvent être ignorés, omis ou changés à volonté, qu'il soit anathème.» (7ème Sessions, des sacrements en général. Can. 13)

De nombreux décrets ecclésiastiques ont depuis confirmé celui du Concile de Trente. La sacrée Congrégation des Rites a prescrit à plusieurs reprises que tout soit chanté *prout jacet in Missali* » tel que prescrit dans le Missel.» Peut on affirmer avec plus d'autorité que la musique est assujétie aux règles du Missel, que toutes les directions relatives au moment et à la manière de s'acquitter du chant ecclésiastique ont toute force de loi?

Un seul écrivain, à ma connaissance, a jusqu'à présent entrepris de démontrer que la musique à l'Eglise a pour but d'édifier l'assistance, l'idée étant tellement populaire qu'on avait cru jusque là superflu de la prouver, et pourtant rien n'est plus dommageable à la cause de la musique religieuse.

«Quand il est question du genre de musique, le plus digne de l'Eglise, l'on se demande quel est le véritable rôle de cet art dans la liturgie? Est-il essentiellement liturgique, un moyen d'édification ou un simple ornement? Il est indéniable que la musique de nos Eglises n'a plus de nos jours un caractère liturgique. Durand plusieurs siècles il en fut ainsi; en premier lieu le peuple

prenait part au chant sacré, et se trouvait ainsi en union avec le prêtre à l'autel, plus tard un chœur distinct composé de clercs remplaça le chant populaire; ce chœur réorganisé par Saint Grégoire le Grand fut placé dans le sanctuaire même, et rendit ainsi plus directe l'union des chantres avec le célébrant, mais le chant harmonisé, en devenant en vogue, fit prévoir une séparation que devaient consommer l'introduction de l'orgue et le changement de local. Dès lors la musique n'étant plus exécutée par des clercs perdit son caractère liturgique, bien qu'on eut soin dans plusieurs Eglises de confier encore à des prêtres la direction du chant.

Avec l'abandon du chant grégorien et l'introduction dans les chœurs de l'élément laïc, la musique cessa d'être en union avec la liturgie, et les chantres, toute participation directe au sacrifice pour n'être plus désormais qu'un accessoire à la pompe du culte et un moyen de stimuler la piété des fidèles.

Ce fut donc dans un but d'édification que furent admises les œuvres polyphoniques de Palestrina et de ses imitateurs, et plus tard les compositions écrites avec les ressources de l'instrumentation moderne en dehors du système grégorien. Il est dès lors évident que la musique de nos Eglises, même quand on fait usage du chant grégorien, n'est plus à proprement parler liturgique, que le plain-chant n'est plus le seul chant recommandable et qu'enfin l'on peut admettre la musique figurée quand elle est empreinte du sentiment religieux, de même que les fidèles sont autorisés à faire usage de livres de piété ne contenant point une traduction littérale des paroles liturgiques, mais seulement des prières approuvées et propres à diriger convenablement l'attention. L'Eglise n'a donc pas prescrit l'usage du seul chant grégorien ni des contrepoints écrits d'après l'ancienne tonalité à l'exclusion de tout autre système musical.»

Des avancés aussi faiblement défendus doivent évidemment paraître suspects. La question principale, entre autres, est ici tout à fait écartée, mais examinons phrase par phrase les *arguments* de mon adversaire.

L'auteur, en premier lieu, lit avec raison que les chœurs distincts substitués au chant populaire n'ont en rien changé le caractère liturgique de la musique d'Eglise. Malgré la part que prenait l'assistance au chant liturgique, on ne suppose pas évidemment que *tous* y prenaient part, *même alors il devait s'en trouver d'incompétents à le faire.* Les personnes compétentes seules s'unissaient au chant sacré, bien que la musique d'alors ne fut pas aussi compliquée qu'elle l'est aujourd'hui.

Le nombre des chantres compétents décroit à mesure que les

populations barbares se firent chrétiennes, et la musique, comme les autres connaissances, la lecture, l'écriture, etc., devint le privilège des moines et du clergé et d'un petit nombre de laïcs favorisés des circonstances. Je diffère donc sur ce point avec mon adversaire, car je ne vois pas que le caractère liturgique du chant soit établi par le fait que les chœurs étaient primitivement composés de clercs, bien qu'il serait désirable de trouver aujourd'hui parmi les laïcs un nombre suffisant de chanteurs dignes et habiles, disposés à recevoir les ordres mineurs ou la tonsure.

Dans la suite de son plaidoyer mon adversaire se demande si la musique doit être harnophonique (en harmonie plaquée,) ou polyphonique (en contrepoint) grégorienne ou mesurée, composée sur des motifs du plain-chant ou non, si le chant grégorien doit être accompagné, si la musique doit être vocale ou instrumentale, dirigée par des prêtres ou des laïcs, si les chœurs doivent être près ou loin de l'autel, et ainsi de suite. Tout cela pourtant est secondaire, et n'influe en rien sur le caractère liturgique de la musique d'Eglise. Ce qui donne avant tout ce caractère à la musique, c'est le texte liturgique lui-même, interprété *au moment et de la manière voulus*. La musique est liturgique quand elle rend les paroles liturgiques, et quand elle est le digne accompagnement d'un sacrifice qui est dans son essence le même que celui de la croix, et, comme tel, exclue tout ce qui est mondain et théâtral.

En théorie, le caractère liturgique de la musique subsistera tant que l'Eglise exigera que les chantres concourent à l'action liturgique au moyen des paroles qui leur sont prescrites. Evidemment si le *Credo* est chanté durant l'Offertoire, si l'Introït, le Graduel, la communion, etc. sont omis, le caractère liturgique de la musique est détruit *in praxé*, mais l'ordre liturgique est ainsi dérangé contre la volonté de l'Eglise (ce qui est un péché), et si par là l'action liturgique n'est pas compromise dans son *intégrité*, du moins l'est-elle dans sa *solemnité*.

La musique d'Eglise n'a donc jamais été, ne sera jamais un simple ornement de notre culte ; un ornement n'a aucune influence matérielle sur l'action liturgique, et la musique a cet effet.

Les œuvres de Palestrina et autres, n'ont pas été admises dans le seul but d'exciter à la piété, mais parceque, loin de nuire à la solennité de l'action liturgique, elles lui sont au contraire un auxiliaire efficace par leur conformité à l'esprit et aux prescription de la liturgie.

Il est donc absolument inexact de dire que « la musique de nos Eglises, même quand on fait du chant grégorien, n'est plus

à proprement parler liturgique. » Il existe, il est vrai, beaucoup de musique non liturgique, mais il n'en devrait pas être ainsi, et il est des chœurs qui n'en chantent point et sont ainsi *en union avec le célébrant*. Pour nous, compositeurs, n'écrivons jamais de musique qui ne soit pas conforme aux lois de la liturgie, nous pouvons si nous le voulons, être tout aussi liturgique que les vieux maîtres, apprenons seulement à le devenir.

L'Eglise, il est vrai, n'a pas prescrit l'usage du seul chant grégorien, elle n'en a pas moins fait une loi durant les offices de l'Avent, du Carême, etc. et dans ma brochure intitulée : *Der Lustand der ketnolischen kirchen music* j'ai suffisamment démontré (sans avoir été jusqu'à présent contredit) que le chant grégorien est d'obligation liturgique, une loi de l'Eglise.

La comparaison entre la musique de l'Eglise et les livres de prières autorisés, est non seulement faible, elle est nulle. Les chantres ont une influence directe sur l'action liturgique, les livres de prières mis entre les mains des fidèles n'en ont aucune ; les premiers sont coopérateur à l'action liturgique, les seconds n'y sont que participants.

Le sujet que je viens de traiter, est d'une telle importance que je prie les personnes intéressées à la question de la musique religieuse, de me contredire sans aucunement m'épargner. Si je suis irréfutable, c'est que je m'appuie sur le seul principe pouvant servir de base à une restauration du chant sacré. Aussi les productions musicales que j'aurai signalées, comme non liturgiques devront être aussi considérées comme non ecclésiastiques.

MONSIEUR MOI ⁽¹⁾

PAR SALVATORE FARINA

Salvatore Farina est né à Sorso (Sardaigne), le 10 janvier 1846. Peu de temps après sa naissance, son père, qui était dans la magistrature, fut appelé à remplir les fonctions de substitut à Montferrat. C'est dans le lycée de cette ville que le jeune Salvatore fit ses études classiques ; de là, il suivit les cours de droits à Pavie et à Turin. Au mois d'août 1868, après avoir conquis le grade de docteur dans l'une et l'autre faculté, le jeune homme jeta là codes et diplômes, se maria avec une femme selon son cœur, et courut à Milan, avec l'idée fixe d'écrire des romans. Ses amis, sa famille, qui auguraient pour un jeune docteur si éloquent et si bien doué les plus hauts honneurs de la magistrature, tout son entourage enfin le blâma d'abandonner une carrière si bien commencée pour l'incertaine poursuite du succès littéraire ; on lui dit nettement qu'il était fou. Il n'en persista pas moins dans son projet, soutenu contre ces remontrances par la passion de son art et encore plus, dans les découragements inévitables à tout début, par la foi que professait en son avenir l'ange de son foyer, celle qu'il avait associée à sa vie dès les plus belles heures de sa jeunesse et qui était digne de rester, même par-delà la mort, l'inspiratrice de ses œuvres.

Dès 1769, le premier roman de Salvatore Farina parut sous le titre de *Deux amours*. Quoique remarqué, cet ouvrage, pas plus que *Un secret*, le *Roman d'un veuf*, *Flamme vagabonde*, qui le sui-

(1) Du *Correspondant*.

virent, ne mit le jeune écrivain tout à fait hors de pair. Il n'y avait jusqu'alors en Italie qu'un romancier de plus, habile à dépeindre les faits journaliers de notre vie moderne et les errements des passions, tout en respectant la décence et le bon goût.

Le vrai succès de Salvatore Farina date de l'apparition du *Trésor de Donnina*, dont les éditions se succédèrent rapidement. Chacun voulait connaître cette fable touchante, où des amours chastes et juvéniles ont pour repoussoir la peinture saisissante d'une maison de fous. Tout en s'attirant des éloges, cet ouvrage éveilla la critique, mais une de ces critiques dont le propre est de laisser plus en relief celui qui la subit. Frappés également des facultés d'analyse psychologique de l'écrivain, les uns lui décernaient le titre de Dickens italien ; les autres l'accusaient d'imiter et d'imiter de main de maître le romancier anglais.

A l'égard de ce point en litige, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de mettre sous les yeux des lecteurs l'explication donnée à ce sujet par Salvatore Farina lui-même à une personne amie ; elle révèle mieux que toutes les paraphrases possibles, non seulement les procédés littéraires du romancier italien, mais encore la qualité de son âme, s'il est permis de s'exprimer ainsi :

« Les uns disant que je ressemblais à Dickens et les autres que je l'imitais, je me mis à lire Dickens, que je ne connaissait point. Je reconnus qu'en effet *je sens* comme Dickens en beaucoup de cas ; mais en éloignant toute comparaison de valeur, d'étendue entre nos deux esprits, il est facile, à qui sait lire, de reconnaître de grandes différences entre l'art, le mode de composer du grand Anglais et du petit Sarde. Le premier écrit avant tout pour le public ; le petit Sarde écrit avant tout pour lui-même. Les fais acquièrent un long développement dans les romans de Dickens ; dans les miens, la fable est toujours des plus simples. Dickens fréquente tous les milieux ; il étudie avec la même ferveur artistique le beau et le difforme, le vice et la vertu, et il fait preuve ainsi d'une force que ne possède pas le petit Sarde. Moi, je n'aime pas la mauvaise compagnie, et comme, avant d'être présentés au monde dans un livre, les personnages malfaisants doivent vivre plusieurs mois dans l'inimité de l'auteur de ce livre, je choisis mes acteurs parmi les bons, ou pour être plus juste, parmi les natures moyennes. En étudiant le cœur humain, je me suis aperçu que ses drames intimes les plus curieux sont causés par la faiblesse qui a raison de la force, et par les accès d'émotions basses qui assaillent la vertu. Dans le meilleur cœur se trouve un coin de malice, et dans les cœurs les plus gangrenés un côté de saine bonté... et voilà les sujets qui me paraissent

les plus intéressants pour l'artiste... On m'appelle optimiste parce que je souris. Je me sens presque pessimiste, mais je souris.»

Après le *Trésor de Donnina*, le romancier milanais a publié successivement plusieurs ouvrages qui ont confirmé ce premier succès : *Amour aveugle*, scènes délicates et fines d'une mésintelligence conjugale ; *Or caché*, où l'athéisme et certaines idées connues de nos savants modernes sont raillées avec une verve de bonne humeur communicative ; *Cheveux blonds* qui contient la thèse la plus hardie qu'ait développée Salvatore Farina, mais où la sincérité du sentiment et la noblesse des vues sauve ce qu'a de risqué la donnée première, fort en dehors des cadres réguliers où se meuvent les personnages de ses autres romans, tous gens de bien et d'aimable compagnie, même les moins bien dotés par l'écrivain.

Mon fils, publié ensuite en édition de luxe illustrée de dessins fort originaux, n'est pas un roman à proprement parler, mais le poème en prose de l'attente, de la naissance, de l'éducation du premier héritier dans un jeune ménage. Salvatore Farina excelle dans ces scènes intimes bâties sur le moindre incident et qui vont du sourire à l'émotion des larmes sous l'impulsion d'une sensibilité exquise.

L'amour à cent yeux, qui date de l'été dernier, est une étude des mœurs très particulières de la Sardaigne. Le dernier voyage du romancier dans son île natale n'a été qu'une ovation. Banquets, sérénades, nom de Salvatore Farina donné à la rue où s'élève la vieille maison de sa famille, et qui fut son premier berceau, rien n'a manqué aux honneurs qu'il a reçus. Moins fêté dans l'Italie officielle, Salvatore Farina n'est chevalier des ordres italiens que par hasard, pour ainsi dire, et parce qu'un de ses anciens professeurs s'est trouvé un jour au ministère de l'instruction publique et a réclamé pour son brillant élève une croix que celui-ci n'aurait jamais songé à solliciter ; ses succès littéraires d'un si franc aloi et la manière remarquable dont il dirige depuis plusieurs années la *Rivista minima* étaient des titres plus que suffisants pour lui attirer cette distinction.

Salvatore Farina n'a jamais fait la course ni aux honneurs ni aux plaisirs. Les joies de la famille l'ont retenu, autant que le travail, à son foyer ; mais il a perdu l'année dernière cette compagne chère qui était la confidente de ses idées et sa première lectrice... Pourquoi reculer devant une seconde indiscretion, lorsque les délits de ce genre tournent à l'honneur de celui aux dépens duquel on les commet ? Voici ce que Salvatore Farina

écrivait, plusieurs mois après cette perte cruelle, à l'un de ces amis inconnus que les littérateurs ont de par le monde :

« Ma pauvre compagne était ma force et mon grand amour. Je lui dois tout mon bonheur. Maintenant qu'elle m'a laissé seul, la plume me tombe des mains quand je veux écrire ; mais j'écrirai encore, si j'ai des jours devant moi, et ce sera toujours *Elle* qui restera ma douce inspiratrice. Les personnes aimées ne meurent jamais entièrement pour qui les a chéries. D'ailleurs, je crois en une autre vie, et celle-ci me pèserait presque si je ne la sentais plus nécessaire à mes enfants. »

La langue italienne a des caresses d'expression que le français est inhabile à rendre ; ce mot « mes enfants » est bien plus tendre, plus pathétique sous la forme italienne : *mie creature*.

Ces citations d'une correspondance intime en disent plus sur la valeur morale d'un écrivain que ne pourrait le faire l'étude littéraire la plus minutieuse, et c'est pour les consciences affligées, inquiétées par la vogue de certaine littérature, basse de mœurs et de ton, une sorte de revanche que ce succès d'ouvrages sains, aimables, gais comme un beau soleil d'Italie. Ils amusent l'esprit sans le corrompre et laissent au lecteur l'impression douce de la perfectibilité de la race humaine que d'autres écrivains se plaisent à ravaler jusqu'à l'aveugle fatalité des instincts.

S. BLANDY.

I

MA SITUATION ACTUELLE

(Extrait du carnet de Marcantonio.)

Il était d'une taille si démesurée, que, pour entrer, de la grande voûte, dans la galerie Victor-Emmanuel, il fut obligé de se plier et de cheminer, ses grosses mains collées sur ses fortes cuisses, et il ne put quitter cette attitude inconmode que parvenu à l'Octogone ; mais au moment de se redresser, ayant mal pris ses mesures, il donna de la tête dans la coupole et cassa plusieurs vitres qui tombèrent à ses pieds avec fracas. Peu de temps après il reprit sa marche et s'en alla, comme il était venu, par une galerie latérale. Il cheminait d'un pas vif par les rues, et il arri-

va bientôt aux vieux portails de la Porta Nuova, qu'il enjamba sans s'arrêter ; quand il eut joint la place Cavour, suivi d'une foule qu'il ne daignait pas remarquer, il regarda de ses larges yeux au-dessus des toits de Milan, puis il se baissa vers le groupe de jeunes acacias, plantés par la municipalité, pour donner de l'ombrage aux générations futures, il prit délicatement un de ces arbres, et le passa avec grâce à la boutonnière de son habit...

Quel était celui-là ? le personnage de mon rêve. Mais mon rêve n'était pas pure vanité, et je m'en félicite, parce qu'il ne nous est pas souvent accordé d'appliquer utilement nos songes — mon rêve était une allégorie.

Reconnaissez ce sentiment qui chemine solitaire dans sa taille de géant, qui ne regarde personne en face, et qui met à sa boutonnière des arbres plantés pour donner de l'ombrage aux générations futures — ce sentiment se nomme l'égoïsme.

Je ne suis pas égoïste. J'ai peut-être beaucoup de défauts que j'ignore, mais comme je ne puis pas souffrir une grande partie de mes semblables, je sens que je me haïrais moi-même, si j'étais égoïste autant qu'eux. Je me suis étudié et je m'aime, je le confesse avec candeur. Qu'on dise donc de moi que je suis un peu vain ; mais égoïste ? non.

A la veille de prendre une détermination qui changera le cours de mon existence, je me mets en face de moi-même et je jette encore une fois la sonde dans mon propre cœur, où j'espère ne pas trouver un remords.

Et avant tout, qui suis-je ?... Je suis Marco Antonio Abate, professeur de philosophie dans deux institutions particulières ; j'ai cinquante ans sonnés, je suis veuf depuis quinze ans et j'ai, je ne sais où, une fille ingrate.

Mais laissons là ma fille ; je ne répugne pas à parler de mon malheur ; j'y ai déjà beaucoup pensé et je n'ai pas encore réussi à l'oublier ; mais je n'ai rien à me reprocher. Je vous le prouverai plus tard, clair comme le jour.

Vous verrez alors combien mal fut récompensé un père qui avait fait à sa fille un sort enviable, et qui, après avoir donné à cette fille, encore enfant, une maison où elle était reine, travaillait, dans le secret de son cœur paternel, à lui préparer de nouvelles douceurs... Mais le moment n'est pas encore venu de conter tout cela.

Serafina, — je lui avais aussi donné un beau nom, mais ce fut inutile, — Serafina trahit toutes les espérances que j'avais mises en elle. Aujourd'hui Serafina est absente. Je reste seul.

Mais que personne ne s'apitoie sur mon destin. Je n'ai pas

professé pendant vingt-sept ans la philosophie sans en retirer quelques consolations. N'étant pas de nature humaine, la science ne me refuse jamais le secours que je lui demande.

Quand je me dis *seul*, je ne compte pas ma ménagère, la grosse Anna Maria. Il y a vingt ans qu'Anna Maria fait ma chambre et met mon appartement en ordre ; elle opère son office lestement depuis que je suis seul, peut-être parce qu'elle me croit affligé, me voyant taciturne ; son égoïsme lui conseille de fuir mon humeur mélancolique. Autrefois, elle faisait le marché, elle s'amusait à jaser avec ma fille dans la cuisine, tout en profitant des restes de notre diner ; je fais cette amère réflexion chaque jour, quand je vois venir à moi la vieille Anna Maria avec son air un peu embarrassé, ses yeux distraits et les mains dans ses poches, au moment où elle me dit :

— J'ai fini et je vais m'en aller, à moins que monsieur n'ait quelque chose à me commander.

Je n'ai pas d'ordre à donner, et Anna Maria s'en va, tirant de ses poches d'abord une main, puis l'autre, et, en traversant la cour, elle sautille joyeusement et court même parfois.

Mes habitudes sont restées celles que j'avais il y a trente ans. Je quitte mon lit dès l'aube, parce que je crois que si on se livrait à un bon travail de statistique, on trouverait que les gens matiniers, pourvu qu'ils ne soient pas accablés par le travail, le jeûne ou l'ignorance, sont ceux qui, un jour ou l'autre, dans le cours du siècle, font refaire leur lit par les paresseux qui se lèvent tard. A peine éveillé, j'ouvre ma fenêtre à la lumière et à l'air, et comme, pour mon malheur, à cette invasion du matin dans ma chambre, ma pauvre femme ne se réveille plus, à demie assoupie et gémissante, mais très heureux à travers cela, j'allume moi-même l'appareil à faire le café, qui est à demeure sur la table entre nos deux lits jumeaux. Je m'habille sans perdre une note de la petite chanson produite par l'ébullition de la cafetière ; à son dernier couplet, je suis toujours prêt à éteindre d'un souffle sa flamme, bleue.

Je bois mon café en me promenant par la chambre, de la table à l'armoire à glace ; je referme le petit fourneau de l'appareil, et j'abandonne le marc de mon café à Anna Maria, qui prétend le jeter, mais qui s'en garderait, je vous l'assure.

Pendant qu'Anna Maria fait le ménage, je vais faire quelques tours dans le bosquet voisin du jardin public ; au coin de la villa royale, je rencontre mon vieil ami, mendiant de profession, philosophe par instinct. Il m'aperçoit et s'avance en souriant pour me saluer. Il me dit bonjour. Je lui rends son salut et passe

outré ; parfois je m'arrête à causer avec lui. Je ne lui ai jamais donné un sou, et ne lui offrirai jamais rien, pas même un liard, non par avarice, mais par principe. Il le sait et ne m'en veut pas. Quelquefois, je m'assieds sur un banc, il s'adosse au tronc d'un marronnier et je l'interroge :

— Avez-vous fait de bons gains, hier ? *

Il rabat mon enquête en usant d'un biais, et effleure à peine la question en répondant que les temps sont durs et que les hommes n'ont plus peur de l'enfer.

— Mais les femmes ?

— Les femmes, répond-il avec un petit rire, font encore quelque chose pour sauver leur âme.

Il faudrait entendre avec quelle ironie profonde il accentue ces derniers mots. Je réponds :

— Mais la charité... le cœur ?

— La charité !... le cœur ! Et il m'explique sa théorie, fruit mûri par trente années de pratique. La charité, m'assure-t-il, n'est qu'une secrète terreur de la misère, et il conclut : Otez l'instinct superstitieux, et tous feront comme vous ; nul ne me donnera un sou.

— Est-ce un métier pénible que le vôtre ? lui demandai-je un jour.

— Il m'ennuyait beaucoup les premiers temps, mais plus maintenant.

Lorsque, jeune et inexpérimenté, il courait de çà de là comme un possédé, boitant plus qu'il n'était nécessaire, ou s'adosant à un mur et s'épuisait à crier sa misère à chaque passant, ce métier était fatigant ; mais peu à peu il avait appris à boiter avec méthode et à juger ses clients à la physionomie et à l'allure, et il ne se méprenait quasi plus.

Pendant que nous causons ainsi, bien des gens passent à nos côtés, auxquels le mendiant ne fait pas attention ; parfois, au contraire, il interrompt sa phrase, me plante là pour traverser une allée et aller recueillir quelque aubaine. Je l'interroge par un jeu de physionomie qu'il comprend, et il me répond avec son petit rire :

— Il m'a donné deux sous. Ce jeune homme avait l'air heureux. C'était un amoureux, sans doute. Les amoureux sont de bons clients, je ne saurais expliquer pourquoi...

Je le pourrais, moi. L'amour est une période où l'égoïsme triomphe. Les amoureux sont des gens les plus égoïstes qui soient au monde ; mais il font l'aumône par étourderie ou parce qu'ils sentent en eux-mêmes une fausse grandeur, un vertige qui

les pousse à la générosité, au faste. Le moins qu'ils puissent faire pour se prendre au sérieux, c'est de faire l'aumône à un mendiant.

Plaignons cette pauvre humanité, puérile et décrépète.

Revenons à moi. Après mon tour de promenade, je m'en vais sans hâte à l'institution où je suis attendu, mais non désiré, par une vingtaine d'élèves peu affamés de ma science. C'est une chose entendue entre nous que *l'être crée ce qui existe*. Combattue par ce mensonge énorme, notre amitié n'est pas très cordiale et ne durera pas beaucoup. A peine entré dans la classe, je lis sur les figures de mes élèves, sans exception, une grande espérance trahie : l'espérance d'un refroidissement ou d'une fièvre, ou de tout autre accident qui aurait pu me clouer dans mon lit, au moins pendant le temps d'une leçon.

La leçon commence et finit. Quelquefois j'interroge les plus attentifs, pour m'assurer qu'il n'ont rien compris ; ensuite nous nous séparons avec plaisir. Je m'en vais, emportant mon opinion secrète, opposée au programme d'enseignement, et mes disciples me regardent ébahis, stupéfaits de la conformation de mon crâne qui a pu s'assimuler une philosophie aussi ténébreuse.

Après ma classe du matin et avant celle de l'après-midi, je déjeûne à la brasserie Trenk. J'ai remarqué qu'il faut avaler la bière allemande comme la philosophie allemande, plutôt à flots que par gorgées, et les yeux fermés. Le jambon cuit mérite plus d'attention. Je me recommande au garçon pour que le destin, qui règle les choses humaines, ne m'envoie pas une tranche de jambon trop mince et ne remplisse pas d'écume la moitié de mon bock.

A déjeuner, je me trouve en nombreuse compagnie. Mes compagnons de table sont de jeunes officiers très gais, qui n'ont pas trop d'efforts à faire pour supporter avec résignation mon voisinage taciturne. On est si heureux et si léger à leur âge, qu'on en oublie d'être égoïste. Et puis, je suis l'ombre du rayon de soleil qui égaye leur repas. Ils m'acceptent comme un contraste.

Au dessert, a lieu l'apparition régulière du professeur Gerolamo, mon collègue et ami, médisant infatigable, qui vient prendre son auditoire à table pour l'aller promener à travers champs. Nous sommes à peine sortis qu'il me dit :

— As-tu un cigare ?

— J'en ai un seul.

— Alors il faudra que j'en achète.

Sans doute, il le faut bien ; comme chaque jour il oublie de se

fournir de cigares et recourt à ma provision, je me suis fait une règle d'en acheter un seul pour moi avant mon déjeuner.

Quand le professeur Gerolamo tient son cigare entre ses dents, il commence à mordre, le cigare d'abord, puis son prochain. La littérature est pour lui un bon prétexte à exhaler sa méchante humeur.

Jamais je ne lui parle de moi et des choses qui m'intéressent. Un jour je tombai dans cette faute et je m'aperçus tout à coup qu'il était distrait. Voilà pourquoi je me tais ; je m'assure de ses cancans tant qu'il me plaît, et quand je m'en trouve fatigué, je m'arrange pour que les sons qui s'échappent de la bouche de Gerolamo se confondent, dans la campagne ouverte devant nous, avec le bruit que font les grillons au bord de leurs trous et les rainettes sur les mûriers.

II

MON PASSÉ

Mes tribulations ont commencé le jour de la mort de Faustina, la pauvre âme !

Faustina était ma femme depuis quatorze ans. Elle me connaissait jusqu'au fond du cœur, m'appréciait dignement, compatissait à mes faiblesses. Entre nous, la parole était devenue presque inutile ; je regardais autour de moi, elle accourait, ayant compris ma pensée. Elle avait fini par être plus matinale que moi, et se levait sans ouvrir les volets ; elle s'habillait dans l'obscurité et s'en allait sur la pointe du pied pour ne pas troubler le repos dont j'avais besoin. La nature caressante de Faustina se complaisait dans ces menues attentions que je savourais pour ma part. Ah ! c'était là le temps du bonheur.

Dans les derniers mois de sa vie, ma femme était d'humeur mélancolique, et souvent elle se cachait pour pleurer librement. Mais elle souriait toujours en ma présence, quelquefois même elle riait ; elle ne voulait pas me troubler l'âme. Elle me sourit ainsi jusqu'à la fin. Un matin, elle m'appela à son chevet, et m'annonça qu'elle ne pourrait se lever ni ce jour-là ni jamais plus. Elle m'en demandait pardon, comme si c'eût été sa faute.

— Comment feras-tu ? me dit-elle.

Je lui répondis légèrement :

— Comment je ferai ?... Voici comment je ferai.

Et j'allumai le fourneau de l'appareil à faire le café.

— Bravo ! reprit-elle avec mélancolie.

Je lui recommandai de ne pas s'affecter, de ne songer à rien sinon à guérir vite pour me tirer d'embarras. Elle murmura :

— Que tu es bon !

Elle le dit vraiment. La nuit, ces quatre mots résonnent encore entre les quatre murs de ma chambre. Je les entends avec satisfaction, parce qu'ils énoncent une vérité. En dépit de ce que les hommes et le destin ont mis en œuvre pour me corrompre, je suis bon.

Faustina mourut en me recommandant de ne pas me laisser abattre par le chagrin, de ne pas tomber malade, de vivre pour le bonheur de notre fille qui avait alors douze ans.

Les dernières volontés de ma pauvre compagne me furent sacrées. Je fis tout ce qu'elle avait souhaité ; je ne me laissai pas abattre par le chagrin, je ne tombai pas malade et je vécus. Devant la blanche figure de la morte, ces engagements m'avaient paru impossibles à tenir ; mais ma volonté triompha de mon angoisse terrible.

Ma nouvelle vie commença, cette vie quasi monastique, inaugurée il y a quinze ans et courageusement supportée jusqu'ici.

Serafina était un grave embarras pour un homme seul. Il était nécessaire de la mettre en pension. J'obtins pour elle une demi-bourse dans un institut de mon pays, à Bergame. Elle s'en alla en pleurant ; et au moment de me quitter, elle baigna mes mains de ses larmes. J'essayai de lui dire :

— Pense à ta mère qui ne pleurait jamais. Elle a traversé la vie en souriant. Apprends à sourire à ton pauvre père abandonné.

En m'écoutant, Serafina recommença de pleurer, et il n'y eut pas moyen de la calmer. Je fus obligé de la laisser dans les bras de la directrice pour ne pas perdre le train de midi, et je m'en allai en me proposant de lui écrire aussitôt après mon arrivée à Milan ; mais elle fut plus empressée que moi et quatre jours après je trouvai à l'école une lettre de quatre pages, toute humide de larmes. Cette lettre, arrivée après trois jours de retard, parce qu'elle était adressée à « M. Abate, professeur Marco Antonio », me donna à penser. J'y notai une abondance prématurée de phrase et d'expressions romantiques. Ma fille, qui avait toujours été la plus timide de toute les créatures portant jupes courtes ; ma fille, qui n'osait pas joindre un baiser à son souhait d'une bonne nuit, si j'oubliais de l'y encourager ; ma fille qui avait pour moi un tel respect que j'en étais parfois gêné ; ma fille, qui

me considérait, j'ignore pourquoi, plus comme un professeur d'une science difficile que comme son père ; ma fille enfin, âgée de douze ans, employait une phraséologie de tendresse inusitée dans cette première lettre qu'elle m'adressait.

Le cas me sembla grave, et je me hâtai de répondre pour lui conseiller d'être prudente dans le choix de ses lectures et dans l'adoption des termes qu'elle remarquerait dans les livres.

Elle me répondit promptement pour me déclarer qu'elle m'avait compris et pour me remercier de mes conseils précieux qui, disait-elle, étaient déjà gravés dans son cœur ; mais sa lettre commençait ainsi : *Père adore.*

La manie épistolaire de ma fille était telle, qu'il devenait nécessaire de l'enrayer, ne fût-ce que pour ne pas charger le bilan domestique d'une dépense exagérée de timbres-poste. Je pris le parti de retarder ma réplique, et me proposai d'endoctriner Serafina aux vacances de Pâques.

J'avais promis, un peu étourdiment, d'aller la chercher pour la conduire à la maison pendant ces bienheureuses vacances, et il n'y eut pas moyen de lui faire comprendre qu'après mûres réflexions, il m'était impossible de la recevoir sans embarras dans notre maison où je ne possédais plus les agencements commodes d'autrefois. Je n'avais pas voulu m'avancer jusqu'à un refus formel qui aurait semblé cruel à cette petite tête farcie de phrases toutes faites ; mais j'aurais souhaité qu'elle-même eût compris, quoique enfant, combien sa venue me gênerait. Elle n'en devina rien et son égoïsme puéril exigea à tout prix que j'abandonnasse mes occupations pour faire ma valise, aller à la station et de là à Bergame, pour la chercher.

En m'apercevant, elle battit des mains et se jeta dans mes bras, comme me le promettait son style épistolaire ; mais elle se calma ensuite plus que je m'y serais attendu ; dans la voiture, en route et à la maison durant les vacances, elle réussit à m'abuser complètement par l'apparence de la plus judicieuse fillette de la création.

Je crains aussi que dans ces jours de vacances la pauvre ne se soit ennuyée, car à cette époque je ne m'entendais pas à divertir les enfants et si, dans ma bibliothèque, les livres de philosophie étaient nombreux, en revanche, les ouvrages purement littéraires étaient rares. J'avais bien Dante, Guichardin, Machiavel, mais Serafina n'était pas en âge de les apprécier ; les *Fiancés* se trouvaient là ; par désespoir de trouver un livre plus amusant, ma fille entreprit de relire cet ouvrage de Manzoni. Mais à peine Anna Maria arrivait-elle que le Manzoni était planté au premier

endroit venu, sur le canapé, sur un fauteuil ou sur le guéridon, et Serafina courait aider au ménage avec un transport de joie.

C'était là un indice favorable, et mon cœur de père le nota fort complaisamment. J'aurais voulu faire entendre à ma fille qu'elle devait de bonne heure tourner sa pensée vers les choses utiles.

— *Bravissima!* lui dis-je un matin, et voyant la figure de ma fille illuminée par le plaisir de cette approbation explicite et entière, je répétau d'un ton plus modéré : *Bravissima!*

— Père, murmura Serafina avec câlinerie, si je restais avec toi pour tenir ton ménage en ordre? Au lieu d'aller au restaurant, tu dînerais ici avec moi. Anna Maria ferait la cuisine et je l'aiderais...

Je baisai ma fille sur le front pour la remercier, mais elle répéta :

— Veux-tu ?

— Non, c'est trop tôt. Tu n'as que douze ans.

— Et demi.

— Il faut que tu termines au moins tes études élémentaires. Mais je te promets que lorsque tu seras plus grandelette, je ne t'ôterai pas cette consolation ; tu prendras la place de ta pauvre maman.

* *

Quand ma fille fut partie et que je me retrouvai seul chez moi, je me dis que cette difficile épreuve de la paternité s'était passée mieux que je n'aurais pu le présumer, et que l'idée de Serafina de quitter l'institut avant le temps afin de venir faire la petite maîtresse de maison, avait du bon. Elle en avait tant, que je commençai à y penser sérieusement. Il était certain que je dépensais plus qu'il n'était nécessaire ; mon appartement était trop grand pour moi tout seul, et je n'aurais pourtant pu m'habituer à m'emprisonner dans une cellule de célibataire ; la demi-pension de l'institut dévorait à elle seule les honoraires d'un de mes cours de philosophie ; pour manger l'autre, à moi seul, je n'aurais pas eu besoin d'un fort appétit ; si j'avais de quoi satisfaire aux nécessités d'un estomac robuste, je le devais aux revenus de la dot de ma femme qui m'avait nommé usufruitier de son petit patrimoine.

Sans doute, ma fille devait ressembler en tout à sa mère ; elle serait vigilante, affectueuse, et un peu sorcière pour deviner mes désirs. On dépenserait moins et nous serions mieux, elle et moi

— elle surtout. Je commençai à ne pouvoir m'ôter cette rêverie de la tête. Chaque matin, lorsque Anna Maria entrait au logis, il me semblait voir cette grosse créature sous les ordres d'une maîtresse de maison minuscule, et je ne sais pourquoi, je prenais goût à cette idée ; c'était une image à peine ébauchée et qui déjà me promettait un chef-d'œuvre.

Je résistai longtemps à la tentation, parce qu'il fallait considérer les choses sous leurs diverses faces, et attendre au moins la fin de l'année scolaire pour donner cette grande joie à ma fille. Mais un jour qu'au moment d'allumer le fourneau de mon appareil à faire le café, je m'aperçus qu'il manquait d'alcool et que la provision en était épuisée, même à la cuisine, je pris une détermination.

Serafina, me dis-je, viendra passer ses vacances ici ; mais elle ignore quelque temps son bonheur. Si elle fait la maîtresse de maison avec une certaine aisance, comme je l'espère, si, après avoir été soumise à un examen quotidien, elle montre qu'elle a gagné quelques-unes des qualités ménagères qu'une jeune fille doit posséder, je promets que l'année prochaine je ne la renverrai pas à l'institut.

Serafina revint aux vacances et fut mise à l'essai sans s'en douter. Cette fillette était née avec les clefs de la dépense et de la garde-robe dans sa poche. A treize ans à peine, elle en paraissait avoir quinze, tant elle était développée. En se dressant sur la pointe du pied, elle atteignait non seulement aux tiroirs les plus élevés pour les fermer et les ouvrir, mais encore à la pendule du salon pour la remonter. Serafina ne pouvait apercevoir un brin de poussière sur une armoire ; là où elle n'arrivait pas montée sur une chaise, elle prenait l'échelle double ou réclamait l'aide d'Anna Maria, et quand elle avait mis à exécution son projet, elle ne paraissait pas encore satisfaite et regardait en haut d'un œil soupçonneux.

— Qui sait, me disait-elle parfois en soupirant, qui sait combien de poussière il se trouve sur la corniche qui court autour du plafond !

Et je répondais en souriant :

— J'espère bien que tu ne vas pas grimper jusque là-haut pour t'en assurer.

Cette guerre acharnée à la poussière me paraissait excessive. Je disais à ma fille :

— Un jour ou l'autre, la poussière se venge.

Mais elle ne comprit pas le sens profond de cette sentence, et moi-même je ne croyais pas qu'elle pût avoir une signification

inattendue. Maintenant que la poussière de ma maison n'a plus d'autre ennemie qu'Anna Maria, on n'aurait besoin que de regarder sur les armoires pour voir combien elle s'est vengée.

Serafina tenait les comptes de la maison avec une exactitude merveilleuse ; elle savait me dire de mémoire combien nous avions dépensé chaque jour de chaque semaine, puis elle m'offrait la preuve de son infailibilité dans le registre où elle consignait les frais journaliers.

De ce côté tout allait bien, et je fus tenté plus d'une fois d'apprendre à ma fille la surprise joyeuse que je lui ménageais ; mais si je lui demandais ce que c'était que Sésostriis, ou Toutmès ou Demétrius Poliorcète, ma petite maîtresse de maison redevenait tout à coup une bambine ; elle rougissait, et après un effort désespéré pour deviner, elle me confessait son ignorance.

— Vous n'étudiez donc pas l'histoire à l'institut ?

Si, on l'étudiait, mais elle avait oublié Toutmès et Sésostriis. Quelquefois, je me trompais moi-même en l'interrogeant. Je lui demandais, par exemple, ce que c'était que Charles-Albert et pourquoi un corps abandonné à lui-même tombe à terre. Elle ouvrait ses yeux de toute leur largeur, et quand j'ajoutais d'un ton de reproche :

— C'est de l'histoire nationale moderne... c'est de la physique élémentaire.

Elle élevait la voix, et sa physionomie resplendissait du bonheur de me prouver que ces choses-là ne s'enseignaient pas à l'institut.

— Tu sais ? ajoutait-elle, je n'étais qu'en quatrième classe.

Son éducation littéraire était à peine ébauchée ; quant à l'histoire, à la géographie, à l'histoire naturelle, à la physique, aux premières notions de philosophie, tout était à faire.

Je me disais avec désespoir : « Elle ne sait vraiment rien. Comment, est-ce possible ? Elle ne sait rien. » Rien, c'était trop dire ; elle possédait ses quatre opérations arithmétiques ; elle savait même manœuvrer les nombres décimaux et les fractions. En lui mettant en main de bons livres, en faisant avec elle des conventions sévères et strictes, il était peut-être possible de combiner mes désirs avec mes devoirs paternels et le bonheur de ma fille. Je la regardais en silence.

Quand elle sentait peser ainsi mon attention sur elle, Serafina, craignant peut-être quelque embûche historique ou géographique, se hâtait de fermer ou d'ouvrir quelque tiroir, et dès qu'elle le pouvait, elle s'en allait dans une autre chambre. Resté seul, je pensais aux choses que les jeunes filles *doivent savoir*, et, tout

compte fait, je trouvais qu'elles n'étaient pas nombreuses à beaucoup près autant que celles qu'elles *peuvent ignorer*.

Un jour, quelqu'un me suggéra cette belle maxime : « Les jeunes filles en savent toujours trop pour un mari avisé. » Et je répétai moi-même, avec une légère variante : » Les jeunes filles en savent toujours assez pour un père indulgent. »

— Sais-tu, dis-je, d'un ton résolu à Serafina qui, montée sur le marchepied, nettoyait le cadre d'un tableau, il n'y a plus que vingt jours d'ici à la rentrée des classes ; mais je me suis décidé à te rendre heureuse. Descends et viens embrasser ton père.

D'abord elle ne comprit pas, mais elle se tourna sur le marchepied et me vit au bas, les bras ouverts, comme la Providence. Alors elle se jeta sur moi, de tout là-haut, au risque de me faire perdre pied.

— C'est sérieux ? Je ne retournerai pas à l'institut ?

— Tu n'y retourneras pas, lui dis-je en essayant, mais en vain, de me dégager de son étreinte. Est-tu contente ? Mais il faut faire des conventions. Tu étudieras ici l'histoire et la géographie ?

— Oui, oh ! oui.

— Tu liras les ouvrages que je te désignerai.

— Je les lirai.

— Tu étudieras aussi le français.

— Oui, oui, j'étudierai le français.

Elle promettait tout. J'ajoutai avec un peu de solennité :

— Et tu te souviendras que si j'accomplis ce sacrifice, c'est parce que j'ai promis à ta pauvre mère de te rendre heureuse, et tu t'ingénieras à tenir dans notre maison la place de notre chère défunte. Tu me le promets ?

Elle tardait à me répondre ; j'écartai son visage de mon épaule et je m'aperçus qu'elle avait commencé de pleurer.

— Tu dois aussi me promettre de ne pas pleurer si souvent. Ton pauvre père travaille à ton bonheur, et tu l'en récompenserais mal en lui présentant des yeux rouges quand il revient de faire sa classe.

Serafina essuya sa figure et prit un air riant.

*
*
*

Alors commença ma seconde période de bonheur. Il y eut pour moi six années paisibles pendant lesquelles ma fille, grandie au point de n'avoir pas besoin d'une chaise pour atteindre avec le plumeau aux encadrements des portes, devint aussi belle et gracieuse. Elle ressemblait en tout à sa bonne mère, et je

croyais être revenu au temps de ma vie, où nouvellement professeur et marié, j'étais également satisfait de ma femme et de ma chaire. Plus tard, ma femme était tombée malade... et ma philosophie aussi, et plus tard encore, même cette ombre de ma félicité première me fut disputée. Ma fille devint malade.

Le mal l'attaqua tout à coup, un beau soir de mai, pendant qu'elle traversait à mes côtés la galerie Victor-Emmanuel. Ce fut une sorte de coup de soleil à l'ombre, et quand, réduite dans ses derniers retranchements par ma dialectique, elle me confessa son mal en pleurant, je n'en crus pas mes oreilles et la priai de répéter son aveu. Au lieu de me satisfaire, elle se reprit à pleurer plus fort et se réfugia dans sa chambre, et je restai seul, les bras croisés, à contempler à terre mon beau jouet brisé.

Serafina était amoureuse. Elle avait à peine dix-neuf ans, et déjà elle pensait à abandonner son père, et pour qui ? pour un jeune homme à peine entrevu, pour un jeune homme à petites moustaches en pointe, à lorgnon sur le nez, brun, petit et gras — peut-être un ténor ou un baryton en vacances, et domicilié dans la galerie Victor-Emmanuel.

Cet individu avait vu ma fille, qui, de son côté, l'avait remarqué ; moi, je ne m'étais aperçu de rien. Il nous avait suivi jusqu'au portail de notre maison, et depuis ce jour-là, il avait commencé à se promener sous nos fenêtres. Je le trouvais toujours sur mes pas quand je me rendais à mes cours ; un jour même, l'impudent eut l'audace de me saluer d'un air aimable.

J'avais espéré d'abord que ma fille jugerait sainement les choses, mais ce fut en vain. Elle ne me négligeait pas, loin de là ; elle se montrait toujours attentive, active, et restait en guerre ouverte contre la poussière de la maison ; mais, depuis peu, elle chantait des romances, elle qui de sa vie n'avait chanté, et elle pleurait plus souvent qu'à l'ordinaire.

Il était clair que ma fille avait compris, comme moi, que son amoureux chantait, et je tremblais qu'elle sût déjà dans quelle clef, à quel théâtre et qu'elle connût son répertoire. Ces gens de théâtre sont habitués aux intrigues mélodramatiques, ce qui les rend hardis. Je pensais : « Peut-être lui a-t-il écrit. » Je savais ma fille affligée d'une vieille manie épistolaire, et je me disais encore : « Elle lui a peut-être répondu, et à cette heure, ils correspondent librement, à la barbe de la philosophie d'un père hébété. »

Je suspectais Anna Maria, et la regardant avec ce soupçon, je voyais cette grosse femme toute rembourrée de lettres et de mystère. Un jour, je la pris à part pour lui dire à l'improviste

— Anna Maria, je veux savoir la vérité.

Elle rougit, mais en me répondant avec un accent véridique qu'elle n'avait jamais menti de sa vie.

— Eh bien ! avoue-moi que ce jeune homme qui se promène sous nos fenêtres... tu le connais, tu dois l'avoir vu, tu ne peux le nier.

— Un monsieur brun, un beau jeune homme...

— Il est plutôt laid, mais brun, petit, avec des moustaches en pointe.

— Oui monsieur, je l'ai vu. Je le connais.

— Eh bien ! est-ce qu'il ne ta jamais donné de lettre pour ma fille !

— Il voulait m'en donner une, mais je n'ai pas voulu la prendre. Je lui ai dit de chercher un autre messenger, et qu'Anna Maria ne rendait pas ces sortes de services.

— Et tu crois qu'il en'aura trouvé un autre ?

— Je n'en sais rien.

— Et ma fille ne ta jamais priée de...

— Mademoiselle me connaît mieux que vous, monsieur. Du reste, remarquez, si deux amoureux veulent correspondre, ils ont la poste, et aussi les commissionnaire des coins des rues.

Ces paroles m'éclairèrent. Quand le séducteur de ma fille me voyait sortir pour aller à mes cours, il pouvait envoyer une lettre chez moi et en attendre la réponse ; un jour ou l'autre, il pouvait même faire pis, et porter sa lettre lui-même. Je dis à Anna Maria :

— As-tu jamais vu venir de ces commissionnaires à la maison en mon absence ?

Je tremblais en attendant sa réponse. Anna Maria ne sut pas mentir.

— J'en ai vu venir un... un seul, ajouta-t-elle pour tempérer la cruauté de cette révélation.

Voulant connaître à fond mon malheur, je continuai à la questionner.

— Une seule fois ou plusieurs fois ?

— Deux fois, je crois, ou trois. Mais c'était toujours le même commissionnaire.

— Merci, Anna Maria.

Je m'en allai tout droit vers la chambre de ma fille ; Anna Maria venait derrière moi, pour pallier les effets de sa sincérité

— Monsieur, ne la faites pas souffrir, cette pauvre mademoiselle. Si vous saviez comme elle pleure par crainte de vous affliger !... Cet autre doit être un brave jeune homme. Laissez-les se marier...

J'étais arrivé à la porte de la chambre de ma fille ; je me tournai vers Anna Maria et lui dis simplement en la regardant bien en face :

— Merci, Anna Maria.

Elle n'osa plus souffler et je frappai à la porte.

— Entrez ! dit la voix de Serafina.

Ma fille était debout devant son lit ; ses yeux étaient rouges et gonflés, on voyait encore sur l'oreiller l'empreinte de son visage et de ses larmes. Je lui dis sans colère :

— Est-ce que je ne suis pas ton père, ne vivant que pour ton bonheur ? et n'as-tu pas promis de me considérer comme ton meilleur ami ?

— Oh ! père, cher père !

Et elle tendit ses bras vers moi sans faire un pas à ma rencontre.

Je compris tout à coup que mes paroles prêtaient à l'équivoque, car je vis briller dans les yeux de Serafina une espérance déraisonnable, et je continuai ainsi :

— Est-il possible que ma fille se soit oubliée elle-même au point de recevoir des lettres d'un jeune homme et d'y répondre peut-être ?

Elle baissa la tête... elle ne niait rien.

S. BLANDY.

(A continuer.)

LE CHATEAU DE VAUDREUIL

(Suite)

Madame veuve d'Ailleboust, que le marquis de Vaudreuil avait faite sa légataire universelle, était Charlotte Alavoine, fille de Charles Alavoine, chirurgien-major de la Garnison des Trois-Rivières, et de Marie-Anne Lefebvre. D'après quelques notes que M. Sulte nous a fournies sur cette famille il paraîtrait que le chirurgien-major était fils de Charles Alavoine et de Marie Machard. Il épousa aux Trois-Rivières, le 27 avril 1722, Marie Anne Lefebvre La Cérissaye, fille de feu Michel Lefebvre La Cérissaye, arpenteur, et de Marie Trottier. Il eût plusieurs enfants tous nés aux Trois-Rivières. Charles Léon l'ainé, baptisé en 1723, décéda en 1741. François, baptisé le 4 novembre 1725, eût pour parrain François des Jourdis, Cadet dans les troupes, et pour marraine Marie Magdeleine Duplessis. Jean Joseph, baptisé en 1727, était filleul de Jacques de Godefroy, Sieur de Labadie : il est mort à l'âge de deux mois. En 1728 est née une fille Marie Anne Louise, qui eût pour parain Jean-Baptiste, Chevalier de Ramsay, lieutenant d'une compagnie de la marine. Louis Joseph est baptisé en 1729 et Denis Charles en 1735. Ce dernier eût pour parrain Denis Charles Duplessis de Morampont, officier dans les troupes et est mort jeune. En 1739 le 17 octobre Marguerite est baptisée et est filleule du Sieur Louis Poulain-Courval, Conseiller du Roi, etc et au mois d'août 1740, Noël, le plus jeune des enfants, est baptisé et a pour parrain Jean Baptiste Fafard de Laframboise et pour marraine dame Thérèse Bouat, épouse de M. Courval, lieutenant général de la juridiction des Trois-Rivières.

Françoise Charlotte, celle qui nous occupe actuellement, fut baptisée le 13 mars 1738, en présence de M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur des Trois-Rivières et eût pour parrain et marraine, François Cugnet, premier conseiller au Conseil Souverain,

et dame Jeanne Charlotte Fleury, veuve de messire LeVerrier, ci-devant Lieutenant du Roi à Québec. Son mariage avec Charles d'Ailleboust, chevalier de l'ordre de St Louis, et Lieutenant du Roi à Montréal, fût célébré aux Trois-Rivières en 1758, en présence de Charles de Falaise, lieutenant dans les troupes. etc.

Madame LeVerrier (Jeanne Charlotte Fleury d'Eschambault) devint en secondes noces l'épouse du marquis de Vaudreuil. C'est probablement à cause d'elle que M. de Vaudreuil témoignait tant d'affection à sa filleule, qu'à sa mort cette dernière disait avoir perdu un second père.

Quand au Sieur Alavoine en 1729, le 25 octobre, Beauharnois et Hocquart écrivent au ministre : « Le Sieur Alavoine, chirurgien aux Trois-Rivières est employé sur l'Etat à 85 livres. Il n'est pas possible qu'il puisse subsister avec de si modiques appointements, d'autant plus qu'il ne peut rien gagner en cette petite ville (300 âmes à peine) où il y a très peu d'habitants et très mal aisés.

Il nous a demandé la permission de revenir à Québec, et nous ne l'avons engagé à retourner aux Trois Rivières que dans l'espérance que nous lui avons donnée que vous auriez agréable de faire augmenter ses appointements, que vous pourriez régler, monseigneur, à 300 livres pour le tout, si vous le jugiez à propos. » En marge est écrit : « On ne peut point accorder d'augmentation. »

En 1737 aux Trois-Rivières dans le cahier de délibération des marguilliers, on voit que Charles Alavoine est chirurgien « entretien par Sa Majesté à l'Hotel-Dieu de cette ville. » Il est maître-chantre. On le louange beaucoup des services qu'il rend comme tel et de sa bonne volonté et de son assiduité à servir la Fabrique ; on lui remet, sa vie durant, l'imposition d'un loyer de six francs qu'il payait à la Fabrique pour loyer d'un emplacement.

Le 6 janvier 1754 on accorde au sieur Alavoine, « maître-chantres depuis plus de vingt ans sans autre gratification que la rente de son banc » que ses enfants pourront après lui jouir du dit banc L'année suivante, l'évêque étend ce privilège à sa femme.

Ce digne homme est décédé avant 1773, car sa fille madame d'Ailleboust dans une lettre à M. de Lotbinière en 1773 parle de « madame veuve Alavoine » des Trois-Rivières.

Melle Daneau de Muy, de qui le marquis de Vaudreuil père avait acheté une partie du terrain pour construire son château, et pour le repos de l'âme de laquelle le marquis de Lotbinière avait fait célébrer deux cents basses messes, était vraisemblablement, Marie Josette, baptisée à Boucherville le 13 aout 1690, et décédée vers 1779, fille de Nicolas Daneau de Muy, chevalier

de St Louis, Gouverneur de la Louisiane et de Marguerite Boucher de Boucherville.

M. de Muy, était capitaine dans les troupes lorsqu'il arriva de France en 1684. En 1687, au milieu de l'été, il vint à la Galette (près de Prescott, aujourd'hui) avec les troupes. En 1690 il est à l'affaire de Laprairie. En 1691 on le voit à Repentigny, Contre-cœur et Montréal. Nommé Gouverneur de la Louisiane, il se mit en route pour s'y rendre vers l'automne de 1707, mais il mourut à la Havanne avant que d'atteindre le Mississipi. Deux de ses garçons servirent dans les troupes et restèrent en Canada, après la conquête, où leurs descendants subsistent encore.

Ainsi nous avons parcouru les différentes époques de l'histoire de la Place Jaques Cartier depuis 1655. En 1723 nous voyons l'érection du chateau de Vaudreuil, qui devait passer successivement, après la conquête du Marquis de Lotbinière, à M. d'Eschambault, et à la Fabrique de Montréal, pour devenir enfin, comme la plupart de nos souvenirs de l'Ancien Régime, la proie des flammes. Si nous pouvions ouvrir le livre des siècles passés et voir l'époque qui précède le dix-septième siècle, que de scènes bien étranges se présenteraient à notre vue. Peut-être qu'ici-même, nous aurions vu, groupés autour d'un feu, et fumant lentement de longues pipes, les sombres enfants de la forêt, propriétaires incontestés d'un pays plus vaste que l'Europe. Ils écoutent les paroles d'un guerrier qui leur apprend l'arrivée dans leur pays d'hommes dont la peau était blanche, venus dans des immenses canots, qui avaient des ailes blanches et une voix comme la foudre. Ils méditent sur cette nouvelle étonnante, et, se doutant nullement du sort qui attendait leur race de la part de ces étrangers, vont leur rendre hommage, comme aux enfants du Grand-Esprit.

Aujourd'hui, deux rangs de voitures de cultivateurs, s'étendant d'un bout à l'autre de la Place, à de certains jours de la semaine, nous apprennent qu'un marché public remplace les jardins et les parterres de l'ancien château de Vaudreuil.

A. C. DE LÉRY MACDONALD.

LA FAMILLE LE FEBURE DE BELLEFEUILLE

Les Seigneurs de l'Anse-aux-Canards, de Pabock, de Cournoyer, des Milles-Isles, de l'Augmentation etc.

Le haut rang et les charges importantes que cette famille a occupées sous l'Ancien Régime ; sa fidélité et son attachement inébranlable, depuis, au gouvernement Britannique, la rendent digne de figurer dans l'histoire de notre pays. Par sa noblesse, par ses hautes alliances, elle occupait une des premières positions au pays, quand le sort de la guerre ruina, dans une seule journée, tout son prestige. Depuis la Conquête cependant elle s'est relevée de nouveau, et à produit des missionnaires distingués, des militaires intrépides, et des écrivains de renom.

I

JEAN-FRANÇOIS LE FEBURE SIEUR DE BELLEFEUILLE.

Le premier qui vint s'établir dans la Nouvelle-France fut Jean-François Le Febure, Sieur de Bellefeuille (1) Il était natif de Rennes, en Bretagne. (2) Après avoir servi dans les armes,

(1) Il paraîtrait qu'il avait un frère au pays du nom de Pierre Le Febure.

(2) Malheureusement les documents qui auraient pu établir d'une manière positive, la noblesse de cette famille, furent perdus en France, vers le temps de la Révo-

voulant sans doute réparer sa fortune, il se dirigea vers l'Acadie et se fixa à Plaisance. C'était vers 1700, quelques années après il épousa à Plaisance, Delle Anne Beaudry, et eût d'elle plusieurs enfants. Une de ses filles épousa François-Gabriel, Sieur d'Angeac, Capitaine dans les troupes de la marine, Gouverneur pour le Roi des Iles de St Pierre et Miquelon. Une autre épousa M. le Baron de l'Espérance, neveu du précédent, et comme lui Gouverneur de St Pierre et Miquelon. Ce dernier avait succédé à son oncle dans le gouvernement de ces îles en 1773, comme il paraît par la lettre suivante de M. de l'Espérance à son beaufrère M. de Bellefeuille :

« A St. Pierre, le 18 Sept. 1773.

« C'est avec plaisir, monsieur et cher beau-frère, que je profite
« d'une occasion qui se présente pour chez vous, qui me fournit
« celle de vous faire part, que je suis de retour de France du 30
« mai dernier, pour relever mon oncle, M. d'Angeac de cette colo-
« nie, en place de qui j'ai été nommé Gouverneur.

« Il a quitté ces Isles le 31 juillet, qu'il en ai parti avec toute
« sa famille, on lui a donné six mille livres de retraite. Il me
« reste auprès de moi M. de la Bouchère, son gendre, que j'ai
« mis commandant à Miquelon. Son second fils a été Capitaine
« en second de la compagnie entretenue dans cette colonie, je
« vous fais passer par cette même voie une lettre de monsieur
« votre frère de Rennes. Tous nos beau-frères Cournoyer se
« portent bien, nos belle-sœurs de même. J'ai vu à mon passage
« madame de St Ours, à Blois, et à La Rochelle, madame Lar-
« tigue, toutes jouissant d'une bonne santé.

« Madame Pacaud se porte aussi très-bien, également que son
« mari, à Cayenne. Donnez-moi de vos nouvelles. Rien ne sau-
« rait me faire plus de plaisir, de même que de me faire naître
« l'occasion de vous être utile. Personne ne s'y portera avec plus
« d'empressement que moi. Mille amitié de ma part à ma belle-
« sœur, j'embrasse tous vos chers enfants de tout mon cœur. Ma
« nièce, Melle de Coux, que j'ai auprès de moi, vous assure de ses
« civilités, également que votre chère compagne. M. d'Angeac de

lution. Le chevalier George de Bellefeuille, chef d'escadre, comme l'aîné, avait les papiers de famille en sa possession. Il est mort sans postérité et les papiers n'ont pu être retrouvés.

« Laloge, votre neveu, me charge de vous faire agréer à l'un et à l'autre ses respects.

« Je finis dans le désir de vous voir, ayant l'honneur d'être très-sincèrement et avec amitié.

« Monsieur et cher beau-frère,
« Votre très humble etc.

« Le BARON DE L'ESPÉRANCE. »

Le Baron de l'Espérance était à St Pierre de Terre-neuve l'année précédente, comme on peut le voir par cette lettre de madame d'Angeac à M. de Bellefeuille, datée de cette place le 18 mai 1772 :

« Mon cher frère,

« Je ne puis manquer cette occasion favorable de vous exprimer ma sensibilité de votre silence à mon égard depuis que je suis dans cette partie. Plus mon amitié pour vous est grande (et vous n'ignorez pas qu'elle n'a point de bornes), plus je dois vous faire de reproches sur votre indifférence à me donner de vos nouvelles, qui nous flatteraient tous infiniment. Notre frère qui est en France nous écrit qu'il ne peut s'imaginer que nous n'ayons de vos nouvelles de temps en temps, et en se plaignant de votre peu d'empressement à lui écrire, il nous accuse de négligence à lui faire part de ce qui vous regarde. Vous savez, mon cher frère, combien peu cette accusation de sa part a de fondement, puisque nous ne recevons aucunes nouvelles directes de vous.

« Le retour du bâtiment qui vous porte la présente, vous fournira l'occasion de nous prouver à tous deux, que vous ne nous oubliez pas. J'en recevrai le témoignage avec la joie la plus vive, et vous prie instamment de ne pas négliger de me donner la satisfaction de croire que j'ai encore deux frères dans le monde. Recevez les assurances du respect de tous mes enfants. Si vous écrivez en France à notre frère, M. d'Angeac qui y passe par congé du Roi, cet automne, se fera un plaisir d'être porteur de votre dépêche. Ce départ de M. d'Angeac nous inquiète tous d'avance, et le plaisir d'avoir de vos nouvelles viendrait fort à propos, me distraire un peu, des idées chagrinentes que cette séparation de mon mari me cause.

« Je me flatte que vous me donnerez cette preuve de votre souvenir, et que cette lettre sera une preuve pour vous de l'amitié la plus sincère de ma part et des sentiments d'affection qu'a

« toujours eu et qu'aura toujours pour les siens, et pour vous en particulier, mon cher frère,

« Votre très-humble et obéissante servante et sœur.

« LE FEBURE D'ANGEAC.»

“ P.S. — Mon neveu, M. de l'Espérance m'a chargé de vous dire beaucoup de choses de sa part, ainsi qu'à sa belle-sœur, que nous assurons tous également de notre souvenir, ainsi que votre chère famille.”

De son mariage avec Melle Beaudry, M. de Bellefeuille eût aussi les trois garçons dont les noms suivent.

II

PIERRE LE FEBURE DE BELLEFEUILLE, SIEUR DES ISLES.

Le plus jeune, vit le jour à Plaisance en 1711. Nous avons encore son certificat de baptême extrait des registres de la Paroisse de Notre-Dame des Anges à Plaisance. “ Ce vingt et unième jour de janvier mil sept cent onze, a été présenté à l'Eglise de cette paroisse un enfant légitime de François Le Febure, Sieur de Bellefeuille, et d'Anne Beaudry, ses père et mère, pour lui suppléer les cérémonies du baptême, ayant été ondoyé le neuvième jour de février de l'année mil sept cent dix, jour de sa naissance, et reçut le nom de Pierre. Les parrain et marraine ont été Pierre Héros et Françoise Beaudry, en foi de quoi, nous avons signé, etc.”

Le Sieur des îles est mort sans postérité quelque temps avant la conquête.

III

GEORGE LE FEBURE, SIEUR DE BELLEFEUILLE, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYALE ET MILITAIRE DE SAINT LOUIS, CHEF D'ESCADRE DES ARMÉES NAVALES DE SA MAJESTÉ, ETC.

Il était le fils aîné de François de Bellefeuille et comme son frère, le Sieur des Isles, vit le jour à Plaisance. Il embrassa la

carrière des armes, et quitta la Nouvelle-France en 1746, pour entrer dans la marine. Il devint sous peu capitaine de Breulot, fut fait chevalier de l'ordre de St Louis, et se retira avec le haut grade de chef d'escadre des armées navales de France. Il s'était marié en France avec une demoiselle Jeanne des Aulnais Legaut d'une famille haut placée dans la Robe, mais ne laissa point d'enfants. Il témoignait beaucoup d'affection pour ses frères et sœurs du Canada, et fit preuve de son affection en cédant entièrement à son frère François tous ses droits dans la belle seigneurie de Pabock, située dans la Baie des Chaleurs, et que son oncle Pierre Le Febure avait achetée des messieurs St Hubert, aussi bien que ce qu'il pourrait prétendre dans la succession de son frère, le Sieur des îles.

Le 21 mars 1764, il écrivait de Brest, à son frère François :

“ Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher frère, mais elle est sans date, et n'ayant pas reçu de lettres du Sieur Louison Perrot, je suis embarrassé pour vous faire tenir la présente. Cependant, comme votre lettre me vint par la voie de La Rochelle, je vais lui adresser là. Je souhaite qu'elle vous parvienne, et en peu, et que *le don que je vous fait d'un cœur de frère* puisse vous remettre à même de vous relever de toutes vos pertes. Les défunts n'ont plus besoin que de prières. C'est de quoi je ferais en sorte de m'acquitter.”

“ J'ai aussi perdu la mère de ma femme il y a 22 mois, et son frère, le Recteur, quatre jours après. Il m'a déjà coûté près de onze mille livres pour ce dernier, parcequ'il a fallu rétablir son presbytère et la charpente de son Eglise. Cela est sur le point d'être fini. Pour la mère, elle a laissé une succession bien nette, dont ma femme a seule héritée; mais comme je n'ai point d'enfants, ce bien, dont la plupart est en fonds, retournera à ses héritiers, et moi j'ai pour vivre les bienfaits du Roi, et peu avec; mais le tout ensemble nous met à l'aise dans notre petit train de vie. Ma femme est à Rennes. Par ses lettres de chaque semaine elle m'annonce toujours beaucoup de vent et vapeur, qui la tracasse. Si Dieu venait à l'appeler je ferais une grande perte.”

“ M. d'Angeac est Gouverneur à St Pierre et Miquelon. Ils se portaient tous bien selon sa lettre du 18 décembre, j'embrasse ma sœur, et vos enfants, et vous souhaite à tous santé et prospérité dans notre Seigneur. Je suis toujours, mon cher frère, Votre etc.

“ G. LE FEBURE DE BELLEFEUILLE.”

Les pertes dont le chevalier de Bellefeuille parle dans cette lettre sont la destruction des établissements que son frère avait à sa Seigneurie de Pabock, par les ravages de la guerre. Nous reproduisons l'acte de donation que fit le chevalier à son frère cadet :

“ Je George Le Febure de Bellefeuille, capitaine de Brulot à la suite des armées navales de sa Majesté, cède sans retour et fait par le présent don absolu au Sieur François le Febure de Bellefeuille, mon frère cadet, à lui, ses hoirs et ayant cause, et ce à perpétuité, de la portion qui m'est revenue de la Seigneurie de Pabo, autrement nommée La Rivière Duval, et ses dépendances, située dans la Baie des Chaleurs, Côte de Gaspé, en Canada, ainsi qu'il est fait mention dans les partages que nous avons fait ci-devant entre nous.

“ Je déclare avoir céder de même sans retour, tout ce qui peut me revenir de la portion d'héritage de mon jeune frère Pierre Le Febure de Bellefeuille, Sieur des Isles, sans en rien réserver, ayant toujours été mon intention de donner à mon frère cadet tout ce à quoi je pouvais prétendre dans toute l'étendue de la Nouvelle-France, à cause de ses enfants. Donnée à Brest le 21 mars, 1764.

“ GEORGE LE FEBURE DE BELLEFEUILLE. ”

François de Bellefeuille accepta cette donation par acte passé aux Trois-Rivières le 30 juillet 1764.

Le chevalier de Bellefeuille ne recevant pendant quatre années aucune accusation de la réception de cet acte de 1764, écrivait encore à son frère de Rennes, le 28 mars 1768, en lui envoyant une copie de l'acte :

“ Je vous avais envoyé cette donation, mon cher frère, le 21 mars 1764, l'une par voie de La Rochelle, etc..... comme je n'ai pas eu de nouvelles de vous, depuis, je ne peux pas savoir si vous l'avez reçue ou non. C'est pour quoi je charge monsieur le Baron de l'Espérance de celle-ci etc..... Vos enfants s'adonnant au travail pourront faire comme nous avons faits. Dieu accorde toujours son secours à ceux qui, en travaillant, mettent leur confiance en lui. Vous savez que c'est avec rien que nous avons commencé ; et, cependant, si les revers ne nous avaient poursuivis, nous aurions fait de brillantes fortunes. Pabo est un lieu bien situé pour cela, mais qui pouvait alors contre la volonté de Dieu qui donne et retire quand il lui plaît. Il a

“ sans doute ses vue pour nos âmes qui est la meilleur portion
 “ de nous-mêmes.”

“ M. d'Angeac m'a écrit que vous aviez vendu Pabo dix-sept
 “ millions. Cette nouvelle ne m'a pas réjouis, car l'argent est
 “ bientôt consommée, et les fonds restent, surtout un fonds
 “ comme celui-là, qui peut devenir considérable à la suite. Ma
 “ femme et moi saluons la vôtre, et toute votre chère famille, à
 “ qui nous souhaitons tous les biens possibles. Mon cher frère,
 “ votre etc.

“ G. LE FEBURE DE BELLEFEUILLE.”

“ Le Roi m'a donné ma retraite à 800 livres, qui, à cause des
 “ détenues n'en valent pas 700 ; mais avec le bien de ma femme
 “ nous vivons tranquillement, je désirerais que vous fussiez aussi
 “ bien pourvu.”

La dernière lettre que nous ayons du Chevalier de Bellefeuille est datée de Rennes le 1er février 1773, et est écrite avec cette tendresse fraternelle si touchante, que l'on ignore de nos jours. Nous en donnons quelques extraits :

“ Mon cher frère,

“ Vous m'avez laissé longtemps dans l'inquiétude de savoir si
 “ le don que je vous ai fait de tout ce que je prétendais dans la
 “ Seigneurie de Pabo, autrement nommée La Rivière du Val
 “ située dans la Baie des Chaleurs, vous avait été rendue, n'ayant
 “ reçu depuis aucunes de vos nouvelles.”

“ Je vois à présent par la tenure de votre lettre du 20 août
 “ dernier, où vous me dites l'avoir vendue à M. le colonel Haldi-
 “ man, que vous l'avez reçue parceque vous n'auriez pu vendre
 “ la Seigneurie sans en être propriétaire. Je ne sais comment
 “ vous et encore plus vos enfants, pourrez vous relever de la
 “ perte que vous faites d'un aussi bon gagne pain qu'est cette
 “ concession, cela me fait d'autant plus mal au cœur que je n'ai
 “ plus rien autre chose à pouvoir vous aider.”

“ Je vous ai laissé en partant de chez nous en 1746, le
 “ contrat de l'acquisition de la concession de Pabo, que *notre*
 “ oncle, Pierre Le Febure, a fait pour nous des messieurs St
 “ Hubert, à qui elle était dans le principe. Je n'ai apporté avec
 “ moi que le partage que nous en avons fait, dont il vous restait
 “ chacun, autant, à mon frère des Iles et à vous. Ce sont des
 “ pièces qui vous deviennent inutiles, puisque le tout vous reste.”

“ Mais ce qui peu efficacement vous servir et clore la bouche

“ aux arrières héritiers de feu St Hubert, c'est une défense que
 “ M. le Marquis de Beauharnois (qui a vu de quoi il était ques-
 “ tion) a faite à toutes personnes de quelque qualité qu'elle fût de
 “ nous troubler dans notre possession. Elle est datée de Québec
 “ le 29 octobre 1729, je vous en envoie le collationné.”

“ Je vous envoie aussi également, légalisée, la copie d'une
 “ défense qui fut faite par M. Hocquart, l'Intendant à Québec,
 “ aux Sieur Gaillard et Douaire qui voulurent nous troubler
 “ en 1730.”

“ Je joins en outre la copie d'une copie de lettre de M. de Mau-
 “ repas, ministre de la marine, qui fut envoyée par un commis-
 “ saire en 1743, elle est datée du 13 février. Ce fut M. Foulque,
 “ Armateur de St Jeau de..... qui, mal instruit, croyant que le
 “ Cap d'Espoir, était à la Pointe au Maquereau, trouvait mau-
 “ vais que nous affermions des places à Pabo, et que par là son
 “ navire en était exclus, il en fit ses représentations en cour en
 “ 1742, ce qui n'a servi qu'à autoriser notre possession, j'adresse
 “ le tout à M. d'Angeac à St Pierre, pour vous les faire tenir.”

“ Il ne me reste plus qu'à vous exhorter d'inculquer à vos
 “ enfants la nécessité de travailler. Vous avez de quoi vous
 “ étendre dans le pays où vous êtes, où vous n'avez plus de guerre
 “ à craindre, ni de forts impôts à supporter, comme ceux dont
 “ nous sommes surchargés. La Providence ne refuse pas ses
 “ secours à celui qui travaille, de toutes ses forces, bien résolu
 “ de ne jamais s'écarter de la règle des commandements de Dieu
 “ et de notre mère la sainte Eglise. Pour les paresseux qui ne
 “ veulent pas s'assujétir au travail, s'ils restent dans la misère
 “ ils ne doivent pas se plaindre parce qu'ils ont ce qu'ils méritent.”

“ A propos de misère, si vous voyiez celle qui règne dans
 “ ce pays vous en seriez surpris. Les mendiants fourmillent
 “ dans les rues, dans les places publiques, et jusque dans les
 “ Eglises, quoique cela soit bien défendu, et les voleurs enfon-
 “ cent les maisons et font des vols de toutes espèces. Combien
 “ en outre de pauvres honteux, qui ont été obligés de vendre
 “ jusqu'à leur chemise, et sont réduits sur un peu de paille, où
 “ ils attendent le secours de quelque personne bienfaisante qui
 “ les empêche de mourrir de faim.

“ Je souhaite que la présente vous trouve en bonne santé. Ma
 “ femme et moi vous désirons beaucoup de prospérité, à vous,
 “ à madame et à toute votre chère famille, je suis toujours avec
 “ une amitié constante, mon très-cher frère, votre, etc.

“ G. LE FEBURE DE BELLEFEUILLE.”

Le Chevalier de Bellefeuille, est décédé vers 1789, laissant à ses neveux un nom qu'ils pouvaient porter avec honneur. Son attachement et son dévouement à la cause de la royauté étaient inébranlables, et son exemple fut imité depuis par ses petits neveux dans les guerres de 1775, 1812 et 1837.

A. C. DE LÉRY MACDONALD.

(A continuer)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DIVERS TRAITÉS SUR LE CULTES ET LA DEVOTION DU TRÈS PRÉCIEUX SANG DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST. Ouvrage de 384 pages, grand in 18, publié par Mgr. Larocque, évêque de Germanicopolis, et portant l'*Imprimatur* de Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe. E. H. Richer, éditeur, Saint-Hyacinthe, 1883. Prix broché, 30c., relié, 50c.

Ce livre se recommande au public à trois titres principaux : en premier lieu, par l'excellence du sujet, en second lieu, par le nom du pieux et savant prélat qui le publie, et enfin par le nom du Père Faber, auquel une partie de cet ouvrage a été empruntée.

Voulant faire connaître et propager de plus en plus la dévotion au Précieux Sang, Mgr de Germanicopolis n'a cru pouvoir mieux faire que de donner un résumé du livre admirable que le Père Faber a écrit sur le même sujet. Pour cela il a extrait de ce livre les passages les plus remarquables, formant la matière de six chapitres, et traitant successivement du mytère du Précieux Sang, de sa nécessité, de son empire, de son histoire, de sa prodigalité et enfin du culte qu'on lui rend.

A la suite de ce sommaire nous trouvons une notice sur la confrérie du Précieux Sang, établie à Saint-Hyacinthe en 1858, et qui compte aujourd'hui 60,000 membres, puis diverses prières et pratiques de piété en l'honneur du Précieux Sang, avec un tableau des indulgences accordées aux membres de la confrérie.

La seconde partie de ce livre est un traité sur l'Immaculée Conception de Marie, Mère de Dieu, dont le culte est intimement lié à la dévotion au Précieux Sang. Ce traité reproduit en grande partie la bulle par laquelle Pie IX a proclamé le dogme de l'Immaculée-Conception.

Le troisième traité considère le Précieux Sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, les fruits de salut et de grâce qu'il y produit,

l'amour que Dieu nous y témoigne, et les sentiments qu'il doit produire en nous.

Dans le quatrième traité la dévotion au Précieux Sang est présentée comme œuvre de réparation.

A part ces quatre traités, le livre contient encore des exercices pour le mois du Précieux Sang, donnant pour chaque jour une méditation et une prière. A la fin du volume se trouvent les prières de la messe.

Tel est en peu de mots le contenu de ce livre, mais il faudrait bien des pages pour en dire le mérite et l'utilité. Une doctrine sûre et solide, des pensées de l'ordre le plus élevé et les sentiments de la piété la plus tendre, voilà ce qui caractérise cet ouvrage dont l'apropos ne saurait être méconnu. La dévotion au Précieux Sang est une œuvre de réparation : elle porte nécessairement à la pénitence, au sacrifice. Or jamais le besoin de la réparation se fit-il plus vivement sentir que dans le temps présent où nous voyons le flot de l'impiété et de l'immoralité déborder de toutes parts, la Révolution triomphante, l'Eglise opprimée et son chef prisonnier ? Et jamais fût-il plus à propos de rappeler la nécessité de la pénitence, de prêcher la doctrine du sacrifice qu'à une époque comme la nôtre où le matérialisme, l'égoïsme, et le culte du veau d'or tiennent partout courbés les esprits et les cœurs !

Et pour tous les chrétiens, et pour chacun de nous, qui avons à faire notre salut au milieu de tant de périls, de tant de scandales, n'est-il pas besoin plus que jamais de nous montrer ce sang divin, qui a sauvé le monde, qui lave toutes les souillures, et qui, sur nos autels, coule tous les jours pour fléchir la colère de Dieu ?

Or, tel est l'objet de la dévotion au Précieux Sang, telle qu'exposée dans le livre dont nous signalons aujourd'hui la publication.

Nous souhaitons donc que ce livre reçoive l'accueil favorable auquel il a droit. Nous croyons bon de faire remarquer qu'il se vend au profit du Monastère du Précieux Sang, à Saint-Hyacinthe.

LA DAME D'ELLERMORE ⁽¹⁾

I

J'étais en visite dans une famille écossaise quand se déroulèrent les événements que je me propose de raconter. Nous n'étions pas, mes hôtes et moi, des amis d'ancienne date, puisque nous avions seulement fait connaissance en Suisse l'année précédente. Nos rapports, en revanche, furent des plus fréquents pendant le temps que nous passâmes ensemble, et il résulta bientôt entre nous cette agréable intimité que les voyages créent souvent plus aisément que les circonstances ordinaires de la vie.

Il nous était arrivé de nous voir en très grand déshabillé de corps et d'esprit, le matin au petit jour, après une nuit passée en un véhicule quelconque, et au milieu des incidents inévitables de bagages égarés, d'hôtels médiocres, d'embarras de tout genre, qui ne mettent pas moins à l'épreuve le physique que le moral. J'en sortis à mon honneur, paraît-il, car autrement on ne m'aurait pas invité à Ellermore.

J'ai toujours considéré et je considère encore Charlotte Campbell comme l'une des plus charmantes personnes que j'aie jamais rencontrées. Ses frères, jeunes gens pleins d'entrain, de gaieté, de franchise, sans égaler assurément leur sœur, étaient de fort agréables compagnons de voyage. De leur conversation, il résultait pour moi qu'ils devaient être des pléiades d'enfants. Leurs allusions perpétuelles à Jacques, Thomas, Henri et aux babies eussent pu paraître fastidieuses à un auditeur moins indulgent ; mais, étant pour ainsi dire sans parents, il ne me déplait pas, je l'avoue, d'entendre parler de ceux du prochain.

(1) De la *Revue Britannique*.

Les frères de miss Campbell m'apprirent que ce voyage en Suisse n'avait d'autre but que de remettre la santé de leur sœur des fatigues qu'elle avait ressenties en soignant jour et nuit de jeunes membres de sa famille atteints de la fièvre scarlatine. Elle a même renoncé à nous voir et s'est littéralement mise en quarantaine, m'avait dit Charles, le cadet ; impossible de la décider à aller faire sa promenade avant que nous fussions rentrés, ah ! c'est là le plus fort de tout ! s'écriait-il avec une naïveté amusante. Braver la fièvre en veillant ses petits frères, rien de plus naturel ; mais se priver de la compagnie de ses grands frères, c'était là l'héroïsme qui touchait réellement son cœur !

D'ailleurs il ressortait de tout ce qu'on me racontait que Charlotte était une vraie providence pour les siens et surtout pour les plus jeunes enfants, dont elle avait presque exclusivement assumé la charge lors de la perte de leur mère, morte déjà depuis de longues années. Ce n'était plus une toute jeune fille, au sens strict du mot, car elle pouvait avoir vingt-huit ans, c'est-à-dire l'âge où la maturité, fécondant les dons de la jeunesse, produit ce phénomène si court et si charmant d'un arbre chargé à la fois de fleurs et de fruits. C'est parmi les jeunes femmes mariées qu'on rencontre le plus ordinairement cet idéal ; mais combien plus céleste est-il encore quand il se présente à nous sous les traits d'une jeune fille ! Je me demande, en vérité, pourquoi je me laisse entraîner à parler si longuement de Charlotte Campbell qui n'est pourtant pas la véritable héroïne de mon récit, et comment, sans en avoir l'intention, je débute par tromper le lecteur. En m'invitant à les aller voir en Ecosse, mes compagnons de voyage me firent une proposition qui m'était d'autant plus agréable que je n'avais pour toute installation qu'un très modeste appartement de garçon. Puis la perspective de la chasse aux grouses, dont l'abondance dépassait là, me disait-on, tout ce que je pouvais imaginer, ne laissait pas d'exercer sur moi un puissant attrait. Charlotte, pour me mettre en garde contre tout désappointement, sans doute, me répétait souvent que je devais me résigner d'avance à mener, à Ellermore, une vie très calme et très modeste. A cette recommandation, je m'enpressais de répondre que cette combinaison de calme et de simplicité était le genre d'existence que j'avais toujours rêvée. Après cela, elle me confirmait en souriant toutes les promesses cynégétiques, certainement très séduisantes, de ses frères.

Colin, l'ainé des fils, était de tous celui que je connaissais le moins ; beaucoup plus réservé que les autres, il ne parlait pas, comme eux, de tout avec la même ouverture. Je m'aperçus, par

la suite, qu'il allait et venait constamment à Londres, et qu'il nous eût été facile de nous voir souvent. Toutefois il semblait également, très bien disposé pour moi ; car il joignit très cordialement ses instances à celles de ses frères, ajoutant même, lorsqu'ils me promettaient force grousses, que j'avais chance aussi de tuer un chevreuil.

Le 20 août, je me mis en route pour Ellermore ; deux mois environ après m'être séparé de mes aimables compagnons de voyage. La chaleur et la poussière ne justifiaient que trop la réputation bien établie des jours caniculaires ; mais, une fois arrivé à destination, le changement de température était si manifeste, qu'il me semblait qu'on était passé instantanément de l'été à l'automne. Quelques conditions extérieures, se sur-ajoutant à cette impression, ne permettaient pas d'en contester l'évidence : qui, une brise dorée soulevée dans l'air ; qui, le tapis empourpré des bruyères dérouler sur la montagne ; qui, la teinte safranée jetée sur le dôme vert des bois.

MRS. OLIPHANT (*Longman's Magazine.*)

(*A continuer*)

REVUE POLITIQUE

A Ottawa la session se continue. A part de la question du chemin de fer du Pacifique qui a occupé nos députés pendant si longtemps les *bills* de la plus haute importance ont été discutés devant les Chambres.

Le discours sur le budget prononcé par l'Hon. Tilley, le ministre des finances, a été favorablement accueilli.

Celui-ci a donné le compte rendu exact des dépenses encourues pour l'année mil huit cent quatre vingt-trois et a répondu aux objections qu'on soulevait, à propos d'une certaine augmentation dans les dépenses, en disant que cette augmentation était due à des subventions exceptionnelles accordées par le Parlement Fédéral plutôt qu'à sa mauvaise administration.

On a déposé devant les Chambres un projet de loi qui mérite d'attirer l'attention des représentants. C'est le bill de M. Cameron concernant l'observation du saint jour du dimanche. Il est vraiment désirable que la Chambre prenne en considération ce projet de loi si opportun et supprime autant qu'il sera en son pouvoir tous les abus qu'on commet ce jour là. On n'observe pas assez la sainteté de ce jour au Canada.

Sans être pessimiste et sans aller aussi loin que les puritains nous croyons qu'une plus stricte sanctification de ce jour serait grandement à désirer.

En vérité les orangistes, ces bons fils du roi Guillaume, ne sont pas chanceux. Après avoir été rebutés l'an dernier par une forte majorité, ils ont eu le courage de se présenter de nouveau cette

année avec leur éternel bill. Va sans dire qu'il a subi le même sort que l'an dernier ; mais chose incroyable ils ont eu l'audace de demander aux Chambres l'incorporation de leur société, le jour même de la St Patrice. Y avait-il une intention secrète là-dessous ? on le croit, mais de la part de ce Saint. M. Blake le chef de l'opposition a fait un admirable discours, dans lequel il a démontré le danger qu'il y aurait pour le pays, d'incorporer une secte qui a toujours eu pour mission de jeter la discorde et le trouble partout où elle a passé.

D'ailleurs nous avons déjà eu à Montréal des preuves de leurs bonnes intentions.

Un autre projet de loi a pris les proportions d'une question formidable. L'an dernier pour se conformer à une décision du Conseil Privé, le parlement fédéral a enlevé aux provinces le contrôle exercé depuis la Confédération sur les licences. Mais depuis, le Conseil Privé, dans une autre cause, a expliqué sa décision et lui a enlevé en grande partie, du moins, le sens qu'on lui avait prêté. M. Houde a prononcé en conséquence l'abrogation de la loi passée, l'an dernier.

Comme tout ce qui touche de près ou de loin à la centralisation, cette question a fait surgir beaucoup de commentaires. Les députés ont maintenant l'œil ouvert sur les dangers d'une centralisation excessive.

Sur l'assurance donnée par le ministère que la question serait sans retard soumise aux tribunaux, la majorité de la Chambre a renvoyé le bill à six mois.

* *

A Copenhague, des mille trois cents débits de boissons que possédait cette ville, le conseil communal en a supprimé mille cinquante et a quadruplé l'imposition des trois cents qui restent.

* *

Les Chambres de la province de Québec vont s'ouvrir le vingt

sept de ce mois. On voit arriver avec une certaine impatience l'ouverture de cette session.

La presse est muette à son sujet et semble attendre les premiers événements pour reprendre son air d'aller.

Voici le résultat succinct des élections qui ont eu lieu, mercredi dernier, dans différents comtés. Dans le comté de Jacques Cartier, M. Boyer, libéral, a eu la victoire avec cent trente-six voix de majorité.

Dans le comté de Châteauguay, M. Robidoux, libéral, avocat de Montréal, a été victorieux sur M. Quinn, avec une majorité de cent trente-six voix.

A Trois-Rivières la majorité de M. Turcotte, conservateur, a été de cent quatre-vingt-cinq voix.

Dans le comté des Deux-Montagnes, M. Beauchamp, conservateur indépendant, a été élu avec une majorité de cent soixante et treize voix.

En somme, on peut dire que le Gouvernement n'a rien perdu.

*
* *

La législature du Nouveau-Brunswick s'est ouverte à Frédéricton, à trois heures de l'après-midi, le vingt-huit de février dernier. Son Honneur l'Honorable Duncan Wilmot, lieutenant-Gouverneur de la Province du Nouveau Brunswick, s'est rendu à la Chambre du Conseil, et ayant pris place sur le Trône, il a fait mander les membres de la Chambre d'assemblée, et a ensuite prononcé le discours du Trône.

Après avoir parlé du départ du regreté marquis de Lorne et de l'arrivée, parmi nous, de son digne successeur, le marquis de Lansdowne, il a parlé longuement sur la situation financière de la province. En général il l'a trouvée satisfaisante, mais en ce qui regarde le commerce du bois, il dit qu'il laisse beaucoup à désirer.

Après avoir félicité chaleureusement la province du succès signalé qu'elle a obtenu à l'exposition centenaire de la Puissance, tenue à St-Jean, en octobre dernier, il l'encourage fortement de profiter de l'occasion de l'exposition forestière internationale qui

sera tenue à Edimbourg, cette année, pour mieux faire connaître l'espèce nombreuse et variée de ses forêts et en même temps, ses avantages agricoles, afin d'y attirer une portion des immigrants de l'ancien monde.

Un point sur lequel il a appuyé fortement c'est sur les moyens à prendre pour maintenir l'équilibre entre les dépenses et les revenus. «Diminuons les dépenses, dit-il, et l'on adoptera les moyens suggérés par la prudence et les stricts besoins du service public.»

Il parla aussi des pêcheries en faisant ressortir tout l'avantage que la Province retire de cette industrie.

*
* *

La série d'incidents relatifs à l'affaire Lasker a fortement altéré les relations amicales qui existaient entre les Etats-Unis et l'Empire Allemand.

On sait que Lasker était le chef du parti libéral au Reichstag et comme tel diamétralement opposé à la politique de Bismark, le grand chancelier de fer. A l'occasion de sa mort arrivée sur le continent américain, le Congress de Washington a cru devoir passer des résolutions de condoléances au Reichstag, exprimant sa sympathie à l'égard du grand chef libéral Allemand, et le regret que lui a causé sa mort. Mais comme on peut bien le penser, la chose n'était pas, du tout, dans les goûts du Prince de Bismarck, car celui-ci a refusé de transmettre ces résolutions à la Chambre des représentants, disant, qu'il y voyait l'expression d'une politique complètement en opposition avec la sienne.

Cette conduite a soulevé au Congress une forte indignation.

En Allemagne même ce refus de la part de Bismark, qu'il ne motive pas d'une manière bien claire, a donné lieu à certains commentaires peu flatteurs pour le chancelier.

A Washington surtout, on a ressenti cette injure, et on l'a ressentie d'autant plus vivement qu'elle était dirigée par un homme que les Etats-Unis ont flatté en maintes circonstances. On se rappelle qu'au lendemain de la campagne de France, quand

celle-ci écrasée sous le talon prussien, râlait sous son étreinte de vautour, on a vu les américains, oubliant que leur indépendance, dont ils sont si fiers, était due en grande partie au succès des armées françaises commandées, par Lafayette et Rochambeau exécutaient les plus jolies courbettes devant l'Empereur Guillaume et n'avaient que de très-humbles génuflexions pour l'homme qui leur applique, aujourd'hui, un si violent soufflet sur la joue.

*
*
*

Enfin Bacninh est tombée au pouvoir des armes françaises. Le général Nigrier a pris la ville d'assaut vers les six heures du soir, mercredi, le douze mars dernier.

Les Chinois démoralisés par le mouvement combiné des deux colonnes françaises, ont abandonné leur position et se sont enfuis par la route de Thainghuien.

L'honneur d'avoir terminé la campagne incombe au Général Millot qui a pris le commandement général des troupes du Tonquin en remplacement de l'amiral Courbet. Si la prise de Bacninh avait l'importance que lui attribuait le marquis de Tseng, au commencement de la campagne, la question du Tonquin serait bien loin d'être réglée ; on ne serait aujourd'hui qu'au début réel de la guerre.

Car d'après les paroles mêmes de l'ambassadeur chinois, comme nous l'avons déjà fait remarquer à nos lecteurs, l'occupation de cette place devait être considérée comme un *casus belli*. Mais il n'en ait rien.

Le général Millot prend la ville d'un coup de main, s'empare de son artillerie, en chasse les Chinois et les menaces de la cour de Pékin restent sans effet.

D'ailleurs ce n'est pas la première fois que les velléités belliqueuses de la Chine n'aboutissent à aucun résultat. Dans les cercles diplomatiques d'Europe on est accoutumé à ces menaces en l'air et le ministère Ferry semble avoir complètement raison en déclarant devant les chambres que la guerre est terminée et que

la France peut attendre que la Chine reprenne ses négociations.

On va donc apprendre en Chine à respecter les missionnaires français et à ne pas s'opposer, par les plus lâches assassinats, à leur grande œuvre de civilisation.

Pour nous chrétiens, nous devons ressentir une double satisfaction de la fin de cette campagne, puisqu'elle a pour résultat la punition des coupables, le respect qu'on devra porter désormais au drapeau français à l'étranger et le libre exercice des missionnaires qui ne craignent pas de s'aventurer dans ces pays remplis de brigands et d'aller verser leur sang pour la cause de l'humanité.

*
* *

On ne paraît pas devoir s'entendre en France sur l'héritier du comte de Chambord. La ligne d'Orléans à laquelle appartient le Comte de Paris, est un obstacle sérieux, au dire de plusieurs journaux, entre autres le *Journal de Paris*, redigé par M. Henri Marchand, ce vaillant défenseur de la royauté légitime, à sa candidature comme successeur de Henri V. M. Paul de Cassagnac, le chef de la fraction des bonapartistes qui ne veulent pas entendre parler du Prince Jérôme comme prétendant au trône impérial, conseille fortement aux royalistes et aux bonapartistes d'unir leurs forces pour renverser ce gouvernement athée qui fait aujourd'hui le déshonneur de la France, par ses lois tyranniques à l'égard du clergé catholique de France.

Plût au ciel que cette parole soit écoutée par les deux partis afin de donner à la France le repos dont elle a grandement besoin après les fortes secousses qui l'ont ébranlée depuis si longtemps.

*
* *

Une victoire que le cabinet Gladstone attendait avec une certaine anxiété, pour remettre à flot son prestige, c'est la nouvelle

victoire que le Général Graham vient de remporter sur Osman Digma près de Souakim. Cependant au point de vue des conséquences, ce fait d'arme des anglais sera-t-il d'un grand poids dans la situation actuelle ? Peut-on nous baser sur cette simple escarmouche pour en déduire la pacification si désirée du Soudan ?

Nous ne le croyons pas, car, au contraire la situation paraît plus compliquée que jamais, et cette victoire semble avoir révélé des obstacles qu'on n'apercevait pas tout d'abord. Osman Digma s'est rejeté dans le désert et ne paraît pas avoir abandonné la partie. Tous les jours des fanatiques aveugles viennent se ranger sous ses drapeaux, et Osman veut donner, dit-il, à cette guerre, les proportions d'une guerre de religion. Aussi comme nous le voyons par les dépêches la résistance opiniâtre qu'il offre, et les obstacles en tous genres qu'il soulève, peuvent nous donner la mesure des sacrifices que le Gouvernement Anglais devra s'imposer, dans la suite, pour en venir à un résultat décisif. Rien ne donne à croire que le prestige qu'El Mahdi exerce dans tout le Soudan, soit diminué et affaibli par cette défaite du chef des rebelles près de Souakim.

Celui-ci est à organiser dans le moment, un corps d'artillerie composé de déserteurs égyptiens. Aussitôt qu'il aura complété ce corps, qu'il se sentira assez fort pour se mettre en marche, il se dirigera droit sur Berber, ayant avec lui quatorze européens et soixante officiers égyptiens de l'armée de Hicks Pacha.

Le général Gordon de son côté s'aperçoit que ses prétentions de pacifier le Soudan sans tirer un seul coup de feu, étaient de vaines illusions de son esprit. Son poste d'observation à Khar-toum, le met dans une position tout-à-fait critique ; il se déclare enfin complètement incapable de défendre la ville contre les tribus qui s'avancent du sud, du nord et de l'ouest. Il s'est fortifié dans un camp sur le côté opposé du Nil Bleu, en disposant ses forces de manière à prévenir l'arrivée d'El Obeid. Il attend avec hâte, du secours de Yobeir Pacha.

La victoire de Graham a soulevé un malaise et une confusion tant au Soudan qu'en Angleterre ; on ne sait trop que faire. Sir Evelyn Baring mande que les Arabes sont exaspérés, que la

rebellion s'accroît d'avantage, formidable et menaçante. Des tribus qui jusque-là étaient restées pacifiques, sont en pleine révolte ; on a coupé de nouveau les lignes télégraphiques entre Berber et Khartoum, et cette dernière place se trouve resserrée dans un étau qui l'étreint fortement.

En fin de compte tous les plans du Gouvernement Anglais semblent échouer, au fur et à mesure que les faits se succèdent au Soudan, et cette dernière victoire de Graham, qu'on prône si haut, — manière de s'étourdir sur la vraie situation — n'a fait que compromettre davantage le cabinet de Londres en lui donnant une plus haute responsabilité dans les affaires d'Égypte et en l'engageant plus fortement à continuer la guerre.

*
* *

Les dynamiteurs lèvent la tête depuis quelques temps. S'il faut en croire leurs menaces, tous les édifices parlementaires du Globe terrestre vont sauter. Ils sont devenus d'une telle audace, que les gouvernements ont jugé à propos de se liguier entre eux pour les écraser. En Angleterre, en Russie, en France, en Allemagne, en Amérique les gouvernements ont besoin de se bien tenir ; mais ils ont toujours un certain recours, c'est que les dynamiteurs ne mettent aucun plan à exécution sans en avertir, au préalable, les personnes que ce plan vise. C'est une générosité dont il faudra leur tenir compte, si jamais on peut mettre la main sur eux.

Il y a bien à part ça l'éventualité d'une invasion fénienne au Canada, mais elle est moins dangereuse et ne doit pas empêcher nos députés de dormir sur leur deux oreilles.

*
* *

La Suisse donne aujourd'hui l'exemple de Saturne qui dévore ses enfants. Après avoir été pendant longtemps le repaire de

tous les anarchistes, socialistes et dynamiteurs (ces trois mots sont presque synonymes) elle est sur le point d'accorder l'extradition de ces réfugiés qui se prévalent de son territoire indépendant pour se mettre à l'abri de la police.

Autre fait important à remarquer, c'est que plusieurs cantons de la Suisse viennent aussi de rétablir la peine de mort. Il faut toujours en venir là.

On finit par comprendre que la perspective de la corde a pour effet d'empêcher bien des assassinats.

*
*
*

Mardi, le quatre mars dernier, dans la vieille capitale du monde catholique, on célébrait le sixième anniversaire du couronnement du Souverain Pontife, Léon XIII. Ça été une grande consolation, pour cet Auguste Vieillard, de se voir entourer par une foule immense prosternée à ses pieds pour recevoir de lui la bénédiction apostolique qu'il prodiguait avec une aussi bonne grâce. Hélas! cette consolation a été d'autant plus touchante qu'elle lui arrivait dans un moment où il en avait le plus besoin. Au milieu des sectaires de la Révolution qui le harcèlent de tous côtés, spolié de la manière la plus infâme et la plus révoltante par le Gouvernement Italien, cette consolation, disons-nous, est des plus opportunes.

Le Cabinet d'Italie paraît s'être donné pour mission de susciter sans cesse des obstacles à la liberté du Souverain Pontife. Léon XIII à l'occasion de son glorieux anniversaire a protesté énergiquement contre ce droit arbitraire que s'arrogé le Parlement Italien de percevoir des rentes sur la propriété de la Propagande.

Le vingt neuf janvier, la cour de cassation de Rome déclarait soumis à la conversion les biens immobiliers de la Sacrée Propagation de la foi.

Ainsi à partir de cette date les biens de la Propagande seront une propriété nationale.

On ne peut pas pousser plus loin l'esprit de haine et de persé-

cution. Ce nouveau coup frappe directement le Saint Siège. On adoucit bien un peu la sentence en disant que la Propagande ne souffrira aucun dommage dans ses droits, attendu que la rente inscrite au grand livre d'Etat reste à sa disposition, mais il faut être disposé d'avance à fermer les yeux sur les choses les plus évidentes, pour ne pas s'apercevoir que les besoins journaliers de cette société, que ces rapports continus avec le monde entier, exigent pour elle une administration libre et indépendante.

Après cette conversion de ses biens en rentes nationales, que l'Etat devienne insolvable, par suite de crises financières quelconques, comme la chose peut très bien arriver, il est clair que la Propagande se trouvera dans la cruelle nécessité de suspendre ses opérations, et les missions étrangères se trouveront sans secours pour continuer leur œuvre de civilisation. Cette spoliation, comme on le voit, a une portée des plus graves dans les intérêts de la catholicité ; c'est non-seulement une blessure faite au cœur de l'Eglise, mais c'est encore une insulte et un défi jetés à la face des nations étrangères qui contribuent individuellement, par leur secours de toutes sortes, à sa prospérité et à son extension de plus en plus universelle que lui impose sa mission civilisatrice.

Cette institution cosmopolite est tellement importante, même aux yeux des protestants, que dans les Chambres d'Angleterre les députés n'ont pas craint de protester hautement et dignement contre cet acte de tyrannie. Au nom de l'Angleterre comme des autres nations on réclame sa neutralité absolue. En effet qu'advient-il si le Gouvernement Italien persiste dans cette violence à l'égard de la Propagande ? La conclusion est très facile à tirer, c'est que celle-ci sera forcée par les circonstances de transporter son bureau d'administration ailleurs qu'en Italie. Bien que la chose offre de sérieuses difficultés, la liberté d'action qui est inhérente à sa mission, qui seule lui a fait produire des résultats qui ont fait avancer d'un si grand pas la civilisation chrétienne, l'obligera de surmonter de graves obstacles pour se mettre à l'abri des persécutions, et ne pas compromettre davantage l'œuvre immense des missions.

On donnait comme rumeur que Paris ou Londres ou peut-être même New-York, seraient les places où la Propagande aurait jeté les yeux pour s'établir. Mais rien n'est encore décidé à cet effet.

Espérons pour la dignité du Gouvernement Italien qu'on reviendra sur de pareilles mesures.

A. G. L. DESAULNIERS.
